

Profession EDUCATION

FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE À TOUS LES NIVEAUX !

Le coup de tonnerre du 21 avril n'a laissé personne indifférent. Comment a-t-on pu en arriver à une telle situation ?

En tant qu'organisation syndicale, le Sgen-CFDT est directement interpellé.

La démocratie est un combat quotidien auquel, avec d'autres, notre syndicalisme doit participer

Dossier pages 7 à 12

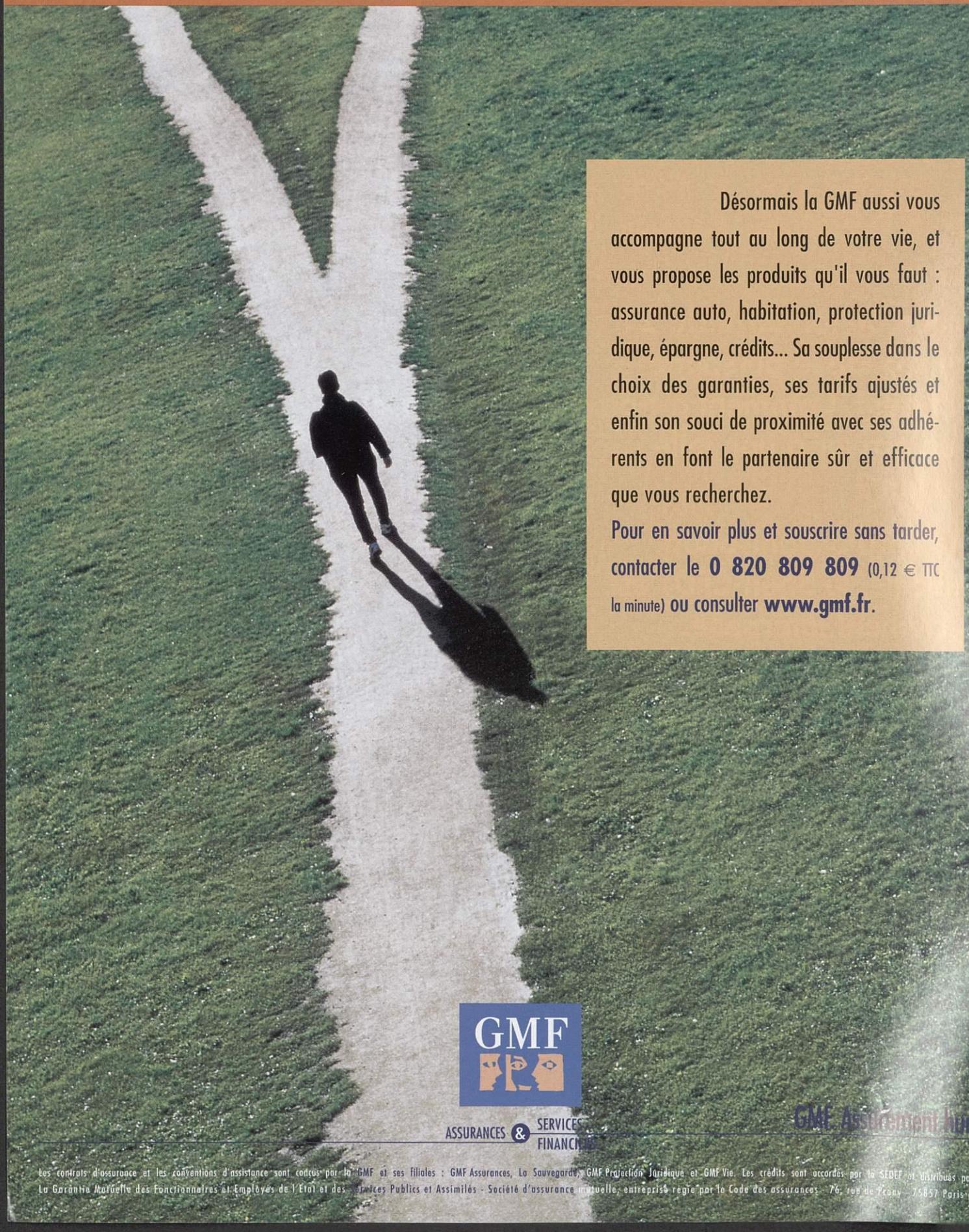


MARIE CHOQUET

Souffrances et violences à l'adolescence
Le non-échange conduit à la crispation et à la cristallisation des problèmes

L'invitée, page 10

En matière d'assurance comme pour le reste, c'est toujours mieux d'avoir le choix.



Désormais la GMF aussi vous accompagne tout au long de votre vie, et vous propose les produits qu'il vous faut : assurance auto, habitation, protection juridique, épargne, crédits... Sa souplesse dans le choix des garanties, ses tarifs ajustés et enfin son souci de proximité avec ses adhérents en font le partenaire sûr et efficace que vous recherchez.

Pour en savoir plus et souscrire sans tarder, contacter le **0 820 809 809** (0,12 € TTC la minute) ou consulter www.gmf.fr.

GMF
ASSURANCES & SERVICES FINANCIERS

GMF Assurément humain

Photo : Photomedia/Ormay-Rhône-Alpes. RCS 350097012. Photo : Photomedia/Ormay-Rhône-Alpes.

Les contrats d'assurance et les conventions d'assistance sont conclus par la GMF et ses filiales : GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Projection Juridique et GMF Vie. Les crédits sont accordés par la SEDEF et distribués par la GMF La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics et Assimilés - Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances - 76, rue de l'Étoile - 75857 Paris cedex 17.

ÉDITORIAL

APRÈS LE 21 AVRIL

Nous ne sommes pas prêts d'oublier ce si- nistre dimanche 21 avril : le candidat Le Pen participera au deuxième tour des élections présidentielles ! Le racisme, la xénophobie, la préférence nationale, le rétablissement de la peine de mort, le démantèlement des services publics... toute cette idéologie d'extrême droite qu'il fallait combattre coûte que coûte. Certes, il y eut les formidables mobilisations immédiates des lycéens, des étudiants ; certes il y eut les énormes manifestations du 1^{er} mai pour dire NON et il y eut enfin le vote référendaire du 2^{ème} tour. Jacques Chirac a été élu par tous les démo- crates même si la droite po- litique n'a guère mouillé sa chemise ni usé ses chaus- sures entre les deux tours. Il fallait sauver l'essentiel : nos valeurs républicaines. Pour autant, on ne peut ou- blier, on ne doit pas oublier ce vote extrémiste qui pro- vient pour partie de ces nos- talgiques du fascisme mais qui provient surtout de tous les laissés-pour-compte, parmi lesquels se trouvent les 60 000 jeunes qui quittent chaque année le système scolaire sans la moindre qualification, et qui, par dé- couragement, par désespoir même ont été attirés par le discours d'un tribun déma- gogue. Tout aussi grave est

la montée de l'abstention- nisme : un tiers des Français ne voient plus l'in- térêt de voter.

L'essentiel a sans doute été sauvé comme nous le di- sions mais, plus que jamais, on a pu comprendre, si be- soin était, que la démocratie est quelque chose de fragi- le, la démocratie se mérite et doit être un combat quotidien.

En tant que syndicalistes, nous sommes, bien enten- du, directement interpellés. Il faut développer notre syndicalisme au milieu d'un syndicalisme français très faible en terme d'adhé- rents, moins d'un salarié sur dix est syndiqué.

Les projets de la CFDT et du Sgen ont plus que jamais leur raison d'être.

Promouvoir le dévellope- ment et la transformation des services publics est une priorité : ils sont les garants d'un maillage de démocratie pour l'ensemble de la popu- lation ; ces services doivent viser à garantir la cohésion sociale avec un effort parti- culier pour les personnes les plus en difficulté. En tant qu'éducateurs, nous savons pertinemment que l'École a une mission civique à rem- plir : apprentissage de la vie en société, transmission des droits et devoirs du ci- toyen. Une des missions de l'École est d'intégrer. Il faut que cesse le communauta-

riste que l'on voit se dé- velopper depuis quelques mois.

On le voit bien, il faut être au plus près des gens, créer des espaces de dia- logue. Nous prônons un syndicalisme de terrain mais nous donnons-nous les moyens d'y parvenir ? Nous devons réfléchir davantage à nos pratiques, à notre fonctionnement, à notre propre capacité à sa- voir entendre. L'enjeu est d'importance.

Pour autant, la vie syndica- le reprend son cours dans un climat d'incertitude, où les nouveaux décideurs ont une attitude prudente : ne rien dire de fondamen- tal qui puisse susciter des réactions. Le contexte politi- que y est bien entendu pour quelque chose.

Nous avons rencontré, le 21 mai, trois de nos mi-

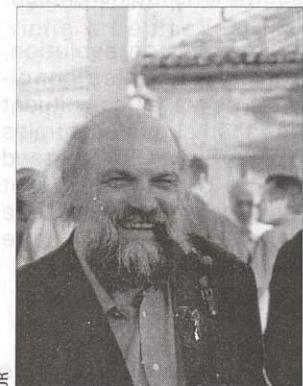
nistres : Luc Ferry, Xavier Darcos et François Loos.

Luc Ferry, qui a le courage de refuser tout discours stigmatisant les jeunes et la jeunesse, a une ap- proche sur l'École qu'on ne peut rejeter par prin- cipe. Il maintient pour la ren- trée le dispositif des itinéraires de découverte (IDD) et travaux personnels en- cadrés (TPE), ce dont nous nous félicitons. Mais on ne peut bien entendu se contenter de cela et puis, quelle est - sera ? - la mar- ge de manœuvre de ce ministre a-typique ?

Comme toujours notre orga- nisation jugera les actes sans a priori négatif, sans complaisance non plus.

Jean-Luc Villeneuve
Le 23 mai 2002

En tant qu'éducateurs, nous savons pertinemment que l'École a une mission civique à remplir : apprentissage de la vie en société, transmission des droits et devoirs du citoyen. Une des missions de l'École est d'intégrer. Il faut que cesse le communautarisme que l'on voit se développer depuis quelques mois.



Profession EDUCATION

Mai 2002 n° 117

actualité

Éditorial

page 3

en direct du terrain

Elections professionnelles

page 4

Congrès confédéral

page 5

Congrès du Sgen-CFDT Réunion

page 6

doctrine

Extrême-droite : refuser l'idéologie d'exclusion

pages 7 à 12

infos

Notes de lecture, annonces

page 13

L'invitée

Marie Choquet

page 14

Cahier "métier"

folioté de I à IV
suivant les éditions

Couverture : Chambre Noire

SGEN CFDT
Une dynamique solidaire

EN BREF

SCRUTINS PROFESSIONNELS

RENCONTRE
SGEN-CFDT MGEN

Le 10 avril, le président de la MGEN, JM Laxalt, la vice présidente et le trésorier, recevaient une délégation du Sgen-CFDT conduite par JL Villeneuve. cette réunion avait pour but d'informer des récentes modifications organisationnelles de la MGEN. Il s'agit de répondre à une directive européenne qui a pour conséquence de répartir en quatre entités séparées (MGEN, MGEN action sanitaire et sociale, MGEN vie et MGEN Filia) les activités de la mutuelle. Ces nouvelles structures seront coordonnées par une union chargée de maintenir la cohésion de la MGEN. Cette rencontre a également permis d'échanger sur l'affiliation mutualiste des jeunes.

CHARGÉS D'ÉTUDES
DOCUMENTAIRES

La CFDT conforte sa première place chez les chargés d'études documentaires, première place gagnée en 2000 au détriment de la FSU. Lors du scrutin d'avril 2002, la CFDT est en progrès de 2 points, réalise 41,5 % des voix et obtient 3 élus sur 6 à la commission administrative paritaire. La FSU a 2 élus, la CGT en a un. Les chargés d'études documentaires étant en poste au ministère de la Culture et à l'Éducation nationale - à l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) et dans le réseau des Centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) -, le Sgen-CFDT avait déposé une liste avec la CFDT Culture. Ces résultats constituent un nouveau succès pour le syndicalisme général et confédéré.

NBI VILLE

Au JO du 5 mai 2002 sont publiées les conditions d'attribution de la NBI au titre de la politique de la ville. Lors de l'examen du projet en CTP ministériel le 11 janvier 2002, le Sgen-CFDT avait fortement insisté pour qu'une même NBI soit servie en fonction du lieu d'exercice quel que soit le corps ou la catégorie. C'est le principe qui a été retenu. L'exercice ouvre droit à 15 points de NBI en Zep, à 20 points en établissements sensibles. Les points de NBI attribués au titre d'une technicité particulière ou d'une responsabilité viennent en plus.

ÉLECTIONS À L'ÉDUCATION NATIONALE

En décembre 2002, 800 000 enseignants, conseillers d'éducation et d'orientation désigneront leurs représentants aux commissions paritaires. Le Sgen-CFDT se prépare à cette échéance. Les listes de candidats sont en cours de constitution.

Assurer une défense des personnels efficace, sans passe-droit, intervenir sur le mouvements, les mutations, les promotions, les temps partiels, les départs en stage, les listes d'aptitude ... est le quotidien des élus du Sgen-CFDT dans les commissions paritaires. Cela se fait bien souvent dans un travail d'équipe, entre les élus et avec d'autres militants.

Le mandat de trois ans des élus dans les commissions administratives paritaires départementales (CAPD), académiques (Capa), nationales (CAPN) des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation arrivera à terme prochainement.

Le Sgen-CFDT élabora les listes de candidats pour les élections dont la date - non officielle mais très probable - est le 3 décembre. Les listes seront déposées fin septembre.

Le renouvellement des élus et des candidats est nécessaire : c'est une forme de non-cumul, une façon de mieux répartir les activités syndicales, une nécessité pour un syndicat dynamique et ouvert comme le Sgen-CFDT.

A HUIT JOURS DES
ÉLECTIONS
PRUD'HOMALES

Ce scrutin sera un véritable test de représentativité pour le syndicalisme. Les rapports de force entre les différents syndicats seront importants pour faire avancer nos idées et nos revendications. Alors que



Le syndicalisme est à l'écoute ; les personnels doivent entendre parler d'eux.

les salariés du secteur privé voteront pour les conseils de prud'hommes, près d'un million de personnels de l'Éducation nationale vont choisir leurs représentants : instituteurs et professeurs des écoles, certifiés, professeurs de lycée professionnel, agrégés, PEGC, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologue et directeurs de CIO, maîtres d'internat et surveillants d'externat, personnels de direction, aides-éducateurs, ...

Le Sgen-CFDT a prévu de tirer profit de la proximité de ces élections pour valoriser son syndicalisme général et confédéré.

La campagne électorale du Sgen-CFDT est placée sous le signe de l'écoute

des personnels.

OCCUPER
LE TERRAIN

Travail d'enquêtes, entretiens, mais aussi organisation de débats, de colloques permettront de prendre en compte et de répondre à la diversité des aspirations et revendications.

Le métier, son évolution, son exercice, les conditions de travail constituent des thématiques centrales que le Sgen-CFDT entend encore plus porter durant les prochains mois. Cette campagne, c'est l'affaire de tous.

Laurent Sirantone

VIE DÉMOCRATIQUE

CONGRÈS CONFÉDÉRAL À NANTES

Les congrès viennent rythmer la vie des organisations démocratiques de ce pays et la CFDT n'y fait pas exception. Il sera question d'établir un bilan : 35 heures, modernisation sociale... et aussi de se livrer à une intense réflexion sur les grands défis qui se posent à la société française, à l'Europe et au monde, en ce début de 21^{ème} siècle.

C'est à Nantes, du 27 au 31 mai, que se déroule le quarante cinquième congrès de la CFDT. Un temps fort de la vie démocratique de l'organisation, ce qui prend une importance toute particulière quand les événements récents de la vie politique se sont chargés de nous rappeler que les valeurs de la démocratie méritent qu'on les cultive, qu'on les fasse vivre. Au congrès confédéral ce sont les syndicats locaux qui votent et c'est donc à leur niveau que se fait la préparation ; c'est l'ensemble de l'organisation qui est concerné, et la fédération présente une candidature au bureau national.

FAIRE UN BILAN

À Nantes, il s'agit d'abord de procéder à l'évaluation collective de la manière dont ont été traduites les orientations votées par le congrès de Lille de décembre 1998, et plus largement, de l'activité conduite par la confédération pendant cette période riche en épisodes dans lesquels la CFDT s'est impliquée fortement, qu'il s'agisse, au plan national, des 35 heures ou de la refondation sociale ou encore de l'inscription dans le combat pour une Europe sociale.

Le débat sur les orientations pour les quatre années à venir (le congrès aura à se prononcer sur cette nouvelle périodicité dans le cadre de modifica-



Construire la société de plein emploi dans une Europe sociale : voilà l'ambition de la CFDT tout entière, prête à retrousser ses manches.

tions statutaires) se fera à partir de cinq résolutions, plus courtes que par le passé : "construire le plein emploi : l'ambition de la CFDT" ; "un travail de qualité" ; "protection sociale : relevons les défis" ; "Etat et fonctions publiques : pour une efficacité renouvelée" ; "une CFDT forte, efficace et attractive", autant de sujets sur lesquels il appartiendra au congrès, par ses débats, de trancher et de préciser "la feuille de route de la CFDT" (cf. Nicole Notat in *Syndicalisme Hebdo* du 14 mars).

PENSER L'AVENIR

Le congrès de Nantes sera aussi le lieu d'une innovation : une séquence particulière intitulée "le monde

que nous voulons" et au cours de laquelle une déclaration solennelle sera présentée sur la manière dont la CFDT se situe et entend agir à l'échelle du monde.

Et puis, mais chacun le sait à présent, le congrès de Nantes verra aussi la CFDT se donner un nouveau secrétaire général, Nicole Notat ayant annoncé depuis septembre 2001 son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat pour cette fonction.

C'est François Chérèque, ex-secrétaire général de la fédération Santé-sociaux, qui est candidat à la fonction pour la CFDT sortie de Nantes.

Raymonde Piecuch

EN BREF

RTT CPE ET COP

Le feuilleton continue... Au dernier épisode le comité technique paritaire ministériel a examiné le 2 mai les ultimes propositions du ministre sortant. Elles traduisaient le compromis de dernière minute élaboré par son cabinet pour surmonter le refus du ministère de la fonction publique d'entériner les versions précédentes, négociées en décembre avec les organisations syndicales représentatives.

Le Sgen-CFDT, comme chaque fois qu'il a été question de RTT sans création de postes, a refusé de voter les textes proposés. Il a cependant marqué la différence entre les projets d'arrêtés, globalement satisfaisants en ce qui concerne les COP mais beaucoup moins en ce qui concerne les CPE. L'obligation de travailler 39 semaines leur impose, en effet, une semaine de présence pendant les petites vacances, en l'absence des élèves. Depuis le début des négociations le Sgen-CFDT s'est battu contre cette obligation inacceptable puisque rien, dans leurs missions, ne peut justifier cette présence.

En tout état de cause, et quelles que soient leurs insuffisances, ces textes devront être, au plus vite, promulgués par le nouveau ministre. Ils permettront, accompagnés de la circulaire d'application détaillée et explicite promise, de réduire à 35 heures le travail hebdomadaire de ces deux catégories. La RTT dans la fonction publique devait s'appliquer au premier janvier, il n'est plus temps de tergiverser.

GÉNÉRALISATION DES TPE EN TERMINALE

Selon le ministère, le bilan des TPE dans les classes terminales, est positif, puisque 40% des élèves ont choisi de préparer un TPE et de le faire évaluer au bac. Après moultes hésitations, entre les deux tours des élections présidentielles, le ministère a donc décidé de les rendre obligatoires comme l'avait réclamé le Sgen-CFDT dans une lettre au ministre. L'organisation regrette cependant que le ministère n'ait pas été jusqu'au bout de sa logique : les élèves (pour la session 2003) auront le choix de se présenter ou non à l'épreuve correspondante du bac. Concession faite à ceux qui considèrent que l'évaluation des TPE (avec sa part de contrôle continu) met en péril l'examen national, ponctuel, terminal...

EN DIRECT

EN BREF

INDEMNITAIRE ATOSS

Depuis la signature du cadrage national le 16 octobre, les personnels Atoss ont par diverses actions (lettre pétition, grève le 14 mars, ...) fait pression pour que le dossier indemnitaire soit rapidement traité. Le 15 avril, 4^{me} séance de discussions, le ministère a présenté ses propositions au comité national de suivi. La période électorale n'étant pas propice à un plan pluriannuel, le gouvernement a fait le choix d'inscrire des mesures concrètes au projet de budget 2003. Les personnels ouvriers, de laboratoire ainsi que de l'ASU, verront leurs indemnités augmenter. Le taux de référence passera de 1 à 1,5. Cette mesure permettra de combler partiellement l'écart avec les personnels bénéficiant de la prime de participation à la Recherche. Son coût évalué à 35 millions d'euros, loin d'être négligeable, n'est cependant pas la réponse qu'attendait le Sgen-CFDT. L'alignement sur le taux interministériel moyen qui avoisine le taux 5. Dès l'installation du nouveau gouvernement, la fédération s'assurera que l'engagement budgétaire soit tenu et exigera des négociations.

CONTRE L'ENFERMEMENT DES MINEURS DÉLINQUANTS

La fédération, par l'intermédiaire de son secrétaire général, est signataire d'une pétition, à l'initiative du syndicat de la FSU le SNPES-PJJ, prenant position contre l'enfermement des mineurs délinquants. Cette pétition a déjà recueilli plus de 2 000 signatures provenant de professionnels, de chercheurs, de syndicalistes ...

Ce texte rappelle qu'après les maisons de correction, il y a eu le centre fermé de Juvisy. Ces établissements ont été supprimés dans les années 70 par le ministre Alain Peyrefitte parce que c'était un échec.

Le Sgen condamne cette volonté de rétablir ce type de centres alors que, comme il est dit dans cet appel, "seule une politique d'éducation et de prévention ambitieuse se donnant comme projet de combattre les inégalités et les exclusions, de lutter contre l'échec scolaire, d'ouvrir de réelles perspectives d'avenir pour les jeunes en difficulté peut constituer une réponse et réduire les tensions sociales".

VIE DES SYNDICATS

LE SGEN-CFDT DE LA RÉUNION EN CONGRÈS

Après le premier tour des élections présidentielles

Les militants du Sgen-CFDT de l'île de la Réunion réaffirment leur attachement aux valeurs fondamentales de notre organisation. C'est un Sgen-CFDT combattif qui sort renforcé de ce congrès.

Plus d'une centaine d'adhérents ont participé au congrès du Sgen-CFDT de l'île de la Réunion ! C'est dire la vitalité de ce syndicat situé à quelques 10 000 km de la métropole. Ce congrès, réuni à Saint Denis, s'est déroulé le lundi 22 avril, le lendemain du premier tour des élections présidentielles.

Il va sans dire que les congressistes, dans un département où Le Pen a obtenu - et c'est un record pour cette île - 3,8% étaient encore totalement abasourdis, effondrés même.

Aussi, d'entrée de jeu, Axel Zettor, le secrétaire général de l'Union interprofessionnelle de la Réunion (UIR-CFDT) et Jean-Louis Belhôte, le secrétaire général du Sgen réunionnais ont provoqué un débat citoyen permettant de libérer la parole, véritable catharsis collective. Une motion



À la tribune, de gauche à droite sur la photo, en deuxième Jean-Luc Villeneuve, puis Alex Zettor et Jean-Louis Belhôte.

d'actualité, adoptée à l'unanimité, condamnant, en particulier le communautarisme, la xénophobie et le racisme viendra clore ce débat. Il est compréhensible que dans une île où la population est dans son immense majorité métissée, ces condamnations prennent un écho tout particulier.

Même si l'ordre du jour a été bien entendu bouleversé, un certain nombre de débats ont eu lieu : la violence et l'incivilité à l'école et la lutte contre la précarité. Sur le premier thème il s'agissait de réfléchir aux réponses éducatives que l'on pouvait apporter. Une fois de plus, même si l'École ne peut être la seule à apporter des réponses, l'apprentissage à la citoyenneté a été fortement mis en avant.

La précarité, dans un département où le taux de chômage dépasse les 30%, est encore plus importante qu'en métropole. Plus de 20% des congressistes étaient eux-

mêmes des personnels précaires !

La parité hommes / femmes dans l'appareil du Sgen-CFDT et la préparation des élections professionnelles de décembre 2002 ont été les autres sujets abordés.

ALLER DE L'AVANT

Un conseil syndical de près de 30 membres a été élu, nouvelle preuve du dynamisme de ce syndicat et de la volonté de ses adhérents de prendre leur responsabilité. Avoir participé à ce congrès conforte dans l'idée que les valeurs, les revendications de notre organisation prennent plus que jamais tout leur sens. Il est à noter la participation importante à ce congrès de l'interprofessionnelle : à la Réunion, avec ses 15 000 adhérents l'UIR-CFDT est la première organisation.

Jean-Luc Villeneuve



REFUSONS L'IDÉOLOGIE DE L'EXCLUSION !

Ce dossier, préparé à la hâte, n'a la prétention ni d'être exhaustif, ni d'apporter des réponses toutes faites à la montée de l'extrême droite dans notre pays.

Mais, après le dimanche noir du 21 avril, en tant que citoyens, syndicalistes et éducateurs, nous avons voulu contribuer à la réflexion, au débat sur le pourquoi, le comment.

Partir des réalités, des premières réactions, pour envisager collectivement des remèdes permettant de repousser cette peste brune, qui s'étend d'ailleurs bien au-delà de nos frontières.

Après avoir rappelé quelques points forts de l'idéologie du Front national, nous avons souhaité donner la parole à des acteurs de terrain et, en particulier, aux mouvements des jeunes qui ont su formidablement réagir dès le 22 avril.

Jean-Luc Villeneuve

Sur le site de la fédération : Mobilisons contre l'extrême-droite - <http://www.sgen-cfdat.org/>

MOTIVÉS... MOTIVÉES...

Les jeunes de moins de 24 ans sont-ils plus ou moins engagés que leurs ainés ?

Stéphane Babonneau, président de l'Union Nationale Lycéenne (UNL), Eugénie Ravon, présidente de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (Fidl) et Yassir Fichtali, président de l'Union Nationale des étudiants de France (Unef) s'expriment.

Yassir

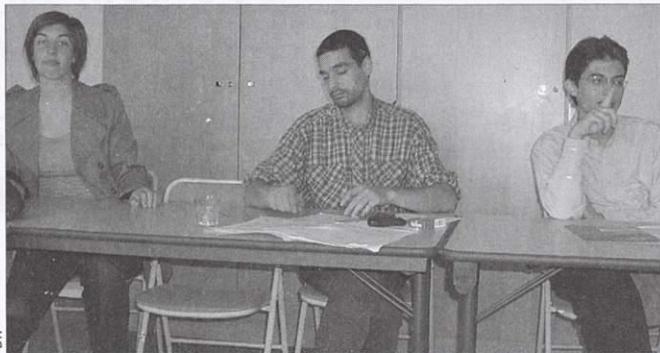
C'est la colère qui est à l'origine de cette forte mobilisation spontanée, tant à Paris que dans de petites villes. Ce fut un exutoire nécessaire. Ce fut une réaction salutaire de la jeunesse qui avait été pointée du doigt avant le 1^{er} tour. Ce fut une réelle prise de conscience qui a fait chuter le taux d'abstentionnistes des 18-24 ans de 15 points en passant des 37% du 1^{er} tour aux 22% du second. Cette baisse a été de 20 points chez les étudiants. Il y a eu mobilisation dans la rue mais aussi dans les urnes.

Eugénie

J'étais attérée au soir du 1^{er} tour. Chez les lycées, on a senti qu'il avait fallu cela pour qu'il y ait prise de conscience que les valeurs de la République pouvaient se désagréger et que la démocratie valait le coût. On a compris que chaque voix compte. Peu de lycéens votent. Aussi, à défaut de pouvoir passer par les urnes on est passé par la rue. Ce fut une réaction d'urgence, spontanée, pas fondée sur une réflexion approfondie.

Stéphane

Les lycéens n'ont pas découvert le FN à cette occasion. Lors des votes pour les présidents de région, les lycées ont été concernés avec la nomination dans les conseils d'administration de représentants extrémistes. Les lycéens ont réalisé qu'il fallait s'engager pour montrer que le FN n'est pas le choix de la jeunesse. Cela ne nous a pas surpris car la jeunesse d'au-



Eugénie Ravon, présidente de la Fidl, Yassir Fichtali, président de l'Unef et Stéphane Babonneau, président de l'UNL.

jourd'hui c'est l'antithèse des idées de Le Pen.

D'abord, s'il recueille 22% chez les jeunes, il faut aussi dire qu'il y a 78% contre.

Il y a sûrement un message des jeunes qui ont voté Le Pen mais probablement pas une adhésion, compte tenu de ce que je connais des jeunes. Il s'agit de jeunes qui utilisent ce moyen pour faire savoir qu'ils sont perdus.

Eugénie

L'Éducation nationale a trop rapidement que certaines valeurs étaient acquises. Lapalissades, lieux communs que les valeurs de la République ! Civisme et connaissance de certains droits ne sont pas transmis par les familles et pas assez par l'Éducation nationale. Le travail en profondeur n'a pas été fait. Promouvoir ces valeurs auprès des lycéens et des étudiants est un travail que nous avons à faire.

Il y a 2 fronts contre nous : Le Pen mais également les petits caïds de banlieue, véritables petits Le Pen en réalité. Il contribuent à ce climat où tout le monde se sent en insécurité.

Yassir

Quand on regarde qui sont les électeurs de Le Pen, on s'aperçoit que les détenteurs de diplôme de l'enseignement supérieur votent deux fois moins pour Le Pen.

L'éducation pour tous, l'accès au savoir pour tous, c'est l'accès au libre arbitre, c'est la capacité à analyser pour quoi on vote. Il y a une fracture entre la jeunesse protégée par l'École et la jeunesse qui sort du système éducatif sans diplôme. Nos organisations ont un rôle d'éducation populaire. J'ai douté comme tout le monde dans les manifs. Il n'y a pas 5 à 7 millions de gens qui sont des fascistes. Le Pen n'est pas le candidat des petits.

Aujourd'hui la bataille change de nature. Il faut pérenniser l'engagement et demander petit à petit ce que porte le discours FN. Pour cela nous avons organisé des rencontres. À Lille, devant 7 à 800 étudiants, Costa-Gavras et Jérôme Clément ont pu expliquer le mécanisme et dire le passé. Les jeunes ont peu de mémoire.

La transmission du savoir est indispensable pour comprendre le présent. Il y a un travail pédagogique à faire.

Eugénie

Il ne faut pas rajouter des couches aux programmes qui, menés au pas de charge, ne laissent pas le temps nécessaire à des questions fondamentales comme l'antisémitisme par exemple. Les organisations lycéennes ont à intervenir, mais il faut bien voir que le bac, dans un mois ne va pas faciliter les choses et permettre l'organisation de nombreux débats.

Stéphane

Les grandes rencontres sont difficiles à mettre sur pied pour les organisations lycéennes. Il faut un travail à long terme. On va organiser des réunions de formation pour les nouveaux adhérents qui sont arrivés nombreux. Le rôle de l'UNL a été un rôle d'encadrement, d'accompagnement, de représentation, de porte parole dans cette période. L'objectif pour l'année prochaine va être de présenter des candidats aux élections lycéennes et de faire vivre une organisation démocratique.

Il faut, dès l'année prochaine, plus d'élèves conscientisés. On n'a pas plongé dans le programme du FN, mais maintenant on va pouvoir faire ce travail. Il faut passer du stade du slogan à celui d'un engagement construit.

*propose recueillis par
Michel Debon*

15 ANS DE MOBILISATION : LE COMBAT CONTINUE !

Dans la région Paca, l'histoire et la géographie offrent des conditions propices à la propagande raciste d'un Le Pen. Il a su en profiter. Qu'en serait-il aujourd'hui si une opposition obstinée n'avait, depuis 15 ans, entravé son essor ?

QUELQUES JALONS

1984-1985

Nous n'étions que quelques dizaines de «gauchistes» à affronter, lors de ses meetings, le service d'ordre du Front national et... les CRS.

1987

C'est l'électrochoc. Le Pen, qui a pu constituer pour la première fois un groupe parlementaire, se met en tête d'«épouser» Marseille. Il défile sur la Canebière à la tête de 5000 personnes avant d'investir le stade vélodrome.

La honte est si vive que 132 associations de toutes tailles se constituent en collectif : «Marseille-Fraternité».

Ce collectif occupe à son tour la rue avec 25 000 personnes et en présence de Jean Kaspar, secrétaire général de la CFDT à l'époque. Son activité se poursuivra au fil des années, relayée par les associations «SOS racisme» et «Ral'front».

1995

Nous sommes nombreux pour exprimer notre peine et notre indignation après le meurtre de Ibrahim Ali, jeune lycéen d'origine comorienne, par des collets d'affiche du Front National. L'un des meurtriers, sorti de prison, vient d'ailleurs d'être embauché par la mairie de Vitrolles.

2002

40 000 personnes dans la rue le 27 avril puis à nouveau le 2 mai lors du seul meeting en province de Le Pen.

80 000 personnes lors d'un premier mai syndical et associatif sans précédent.

Des néo-adhérents venus d'académies du Nord nous ont dit entre les deux tours : «La région ici fait la part belle au Front national. Vu de chez nous, vous n'avez pas évité grand chose.»

Probablement, hélas ! Être terre d'accueil, d'intégration, métissée, mosaïque est quelquefois plus facile à dire qu'à vivre.

Autrefois, ce sont les italiens (les «babis») qui ont vécu parfois de véritables «ratonnades». Aujourd'hui, c'est «la confrontation explosive entre immigrés et rapatriés d'Afrique du nord».

Par contre, à Marseille, on ne brûle pas les voitures comme à Strasbourg et «nos banlieues», qui sont de vrais quartiers de Marseille, n'ont jamais flambé, comme Vénissieux ou Mantes-la-jolie. Alors ? Nos 15 années de lutte et de résistance ont-elles été vaines ?

Le FN est toujours là. Stoppé dans sa progression certes, mais se situant à des niveaux tels qu'il sera difficile à déloger.

Nous pensons, bien entendu, que si nous n'avions rien fait, c'aurait été pire. Un peu comme avec les Zep qui, si elles n'ont pas été la panacée, ont souvent permis de «sauver les meubles»... Zep que le Front national d'ailleurs se propose de supprimer.

Nous déplorons aussi que certains médias aient attendu le 21 avril pour se mettre à évoquer les dangers du programme du FN alors que ce devrait être leur rôle permanent que de faire connaître le contenu et les conséquences des mesures proposées par



les responsables politiques et les partis.

Mais il nous faut bien reconnaître que la pédagogie, c'est plus difficile que la démagogie.

Nous observons enfin que, dans des situations régionales différentes - Nord, Savoie, Alsace - tout le monde peine à trouver les solutions efficaces pour faire reculer le vote d'extrême droite.

Ce qui nous convainc que rien n'est perdu et qui nous encourage à continuer sans relâche notre combat syndical contre le Front national, c'est par exemple la victoire aux élections professionnelles remportée, en novembre dernier, par les agents municipaux CFDT de la Mairie de Vitrolles. Remporter la majorité des sièges dans un contexte aussi difficile, c'est la preuve que le courage et l'obstination finissent par l'emporter sur la haine, le mensonge et l'intimidation.

CFDT : TOUJOURS SUR LE PONT !

L'Union régionale interprofessionnelle CFDT a été la cheville ouvrière du collectif Marseille Fraternité.

Un observatoire des libertés a été mis en place après les élections municipales de 1995 qui ont permis au FN de remporter quatre mairies (les seules de France).

Un dépliant décortiquant le programme du FN a été diffusé à 30 000 exemplaires.

Un module de formation «syndicalisme et FN» a été élaboré. De très nombreux stages-débats ont été organisés à Vitrolles, Orange... en présence d'agents communaux.

Une Maison des droits a été créée où les personnes en situation difficile (souvent des immigrés âgés) peuvent prendre connaissance de leurs droits et être accompagnés pour les faire valoir.

Le Sgen-CFDT a eu, pour sa part, à soutenir une adhérente en butte à des propos racistes et sexistes d'un parent FN et à défendre un instituteur qui a refusé de serrer la main de Catherine Méret lors d'une visite à la cantine. Il a, par ailleurs, diffusé l'excellent travail fait par le Sgen-CFDT 67 sur le programme éducatif du FN, témoigné massivement au procès de Catherine Méret qui avait tenu des propos anti-immigrés dans le journal Berliner Zeitung.

Les conseils d'administration des établissements du second degré de Vitrolles ont organisé des haies de déshonneur au représentant de la mairie.

Jean Sicard

EN BREF

DEMANDEZ LE PROGRAMME

SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Éviter un recours excessif à la «classe maternelle», scolarisation trop précoce. La durée de la scolarité obligatoire ne se justifie plus : c'est l'intérêt et l'aptitude de l'enfant qui doivent, avant tout, être pris en compte. Ainsi chaque établissement d'enseignement fixera librement l'âge minimum d'admission comme les conditions de redoublement.

RYTHMES SCOLAIRES

Le matin, enseignements de base, l'après-midi, enseignements artistiques et corporels.

PÉDAGOGIE

Développement des enseignements qui initient au Beau et développe le bon goût. Formation poussée en instruction civique et cours de morale élémentaire.

Suppression des IUFM et de l'INRP. Retour aux écoles normales.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'enseignement professionnel doit être progressivement intégré au monde du travail. Développement de l'apprentissage. Il appartient aux chambres des métiers, aux chambres de commerce et d'industrie, aux organisations professionnelles paritaires par branche, de prendre totalement en mains ce type de formation.

IUT - IUP

Financement et direction par les professions et métiers. L'État se retirera progressivement de ce secteur, à l'exception des écoles militaires.

ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE

Démantèlement en laboratoires autonomes du CNRS, de l'Inra, de l'Inserm. Financement par l'État mais aussi l'industrie.

Pour démontrer en quoi les idées et propositions du Front national sont dangereuses, et tout particulièrement pour les milieux populaires, il convient de les connaître. En voici quelques morceaux choisis.

Le Front national décrit un système éducatif en faillite : autant de jeunes hommes illétrés qu'en 1914, violences en Zep, délits et crimes liés à l'immigration de masse, laxisme moral généralisé, subversion pédagogique.

Les responsables sont clairement désignés : les pédagogues soixante-huitard, les maîtres-auxiliaires enseignant l'arabe, dont la moitié sont intégristes musulmans, les jeunes immigrés déracinés, l'INRP, l'Unesco, les instances syndicalo-administratives politisées.

Cette prose, propre à susciter l'effroi, ne peut plus être négligée en dépit de ses aberrations. Elle entre en résonnance avec certaines rhétoriques catastrophistes employées ailleurs qu'à l'extrême-droite. Elle s'appuie sur le profond sentiment de désenchantement à l'égard du système scolaire. Et si les solutions préconisées, loin de constituer un programme, laissent le sentiment d'une collection de mesures revanchardes, on ne peut pas ignorer qu'un certain nombre d'entre elles se retrouvent dans les programmes d'autres partis ou candidats.

LIBÉRALISME

Les parents auront le droit de choisir eux-mêmes l'école de leurs enfants. La carte scolaire sera abrogée et l'égalité de traitement, entre enseignement public et privé, instaurée. Chaque établissement déterminera les conditions d'admission et de contrôle des

connaissances, ... l'effectif et les conditions de recrutement des professeurs.

Les universités françaises doivent recouvrer une autonomie réelle : choix des professeurs sur critères nationaux, régime des études et contenu des enseignements, orientations de la recherche, sélection des étudiants à l'admission sur connaissances acquises. La collation des grades sera de la responsabilité de chaque établissement d'enseignement supérieur. Les universités pourront diversifier leurs sources de financement.

CONCURRENCE ET SÉLECTION

Afin de redonner vie au principe de sélection par le mérite, l'émulation sera encouragée entre établissements, quel que soit leur statut, de même qu'elle le sera entre les élèves au sein d'une même classe. Les contrôles de fin ou d'entrée de cycle seront rétablis : entrée en sixième, fin de la classe de troisième, baccalauréat.

L'État et les collectivités locales auront la possibilité d'attribuer, aux plus méritants des élèves et des étudiants, des bourses ainsi que des prêts d'enseignement.

L'accès à la classe de sixième ne sera possible que si l'enfant démontre une connaissance suffisante de la langue française et du raisonnement logique. Ce niveau pourra être constaté par un examen.

Notations chiffrées, classement et attribution de prix

seront rétablis. Les concours généraux seront systématiqués dans toutes les disciplines et organisés tant au plan national que régional et local.

Le baccalauréat, sera rétabli dans sa double dimension, sanction du niveau atteint en fin d'études secondaires et témoin de l'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur.

NATIONALISME CHAUVIN

L'enseignement de l'histoire privilégiera la connaissance de notre continuité nationale, en mettant l'accent sur les pages glorieuses de notre passé.

L'histoire et la géographie privilégieront la France et son identité. Les enfants participeront aux cérémonies patriotiques nationales.

RACISME

Dans l'enseignement primaire et secondaire, le principe de préférence nationale sera la règle : aucun enseignant ne pourra y exercer, s'il n'est pas de nationalité française. Les cours de «langues d'origine» seront supprimés. Les enseignants étrangers ne pourront exercer, dans l'enseignement supérieur, qu'en vertu d'un contrat à durée limitée. Les Zep, véritable racisme d'État, seront supprimées.

Émile Pinard

Texte intégral

<http://www.front-national.com/>

TRAVAIL, FAMILLE, PATRIE

La crédibilité du Front national est nulle aux yeux des gens qui consentent à s'informer et qui disposent des moyens de se renseigner convenablement. L'est-elle pour ceux qui se satisfont des propos à l'emporte pièce du tribun Le Pen ?



Son programme comporte plusieurs centaines de pages. Ses rédacteurs ont pris soin de faire précéder le catalogue disparate de mesures de longues diatribes alarmistes. Ces textes agrémentent les critiques contre le mondialisme, des appréciations extraites de rapports officiels, des références d'auteurs reconnus, des faits soigneusement choisis. On trouve de tout dans un tel discours et la part de vérité susceptible de convaincre telle ou telle partie de l'électorat peut relativiser la gravité des idées qui traversent l'ensemble.

Les mesures concrètes peuvent paraître découlant de ces analyses simplistes au point de faire oublier de réfléchir à leurs conséquences dans la vie de tous les jours.

TRAVAIL

Abrogation de la loi sur les 35 heures et de toute réglementation nationale du temps de travail. L'organisation du temps de travail sera

négociée par branche et par entreprise.

Rapprochement des statuts du salarié et du travailleur indépendant.

Suppression du titre de fonctionnaire sauf aux personnels de l'État employés aux tâches régaliennes (armée, justice, police).

Préférence nationale à l'emploi : derniers embauchés, premiers licenciés, les travailleurs étrangers sont voués à la précarité absolue. Leur autorisation de séjour, reconductible de façon non automatique d'année en année, ne sera pas renouvelée en cas de chômage.

FAMILLE

Promotion de la natalité française afin d'en finir avec la «politique de peuplement par l'immigration». «Il n'y aura d'avenir pour la France que s'il y a de nombreuses naissances de français par filiation».

Abrogation des lois sur l'avortement. Abrogation du Pacs. Création du revenu pa-

rentiel d'éducation et du statut à la mère de famille. Instauration d'un droit de vote proportionnel à la taille de la famille.

PATRIE

L'Europe est taxée de n'être qu'une fédération à la botte des États-unis.

Conséquence : dénonciation des traités liant la France à l'Union européenne.

XÉNOPHOBIE

«La France ne doit rien aux immigrés venus sur son sol. Partout où cohabitent des peuples de race, de langue, de culture ou de religion radicalement différentes, l'assimilation se révèle impossible et des conflits surviennent, tôt ou tard. Or, l'immigration massive que nous subissons porte atteinte à notre identité et, par voie de conséquence, à l'existence de la France.»

Conséquences : interdiction de toute immigration, abrogation du regroupement familial, refus des allocations familiales et des aides sociales, cartes de séjour d'un an non renouvelable automatiquement, suppression de l'acquisition de nationalité, restriction drastique de la naturalisation ...

CORPORATISME

Suppression du monopole de représentation accordé aux centrales syndicales inter-professionnelles (ouvrières ou patronales).

Création de syndicats regroupés en organisations professionnelles paritaires de branche.

La gestion de la formation continue, de même que la formation professionnelle, sera confiée exclusivement aux organisations professionnelles.

Remplacement de l'ANPE par des bureaux d'emploi et de placement cogérés par l'État, «les professions et les métiers».

INÉGALITÉ

Suppression de l'impôt sur le revenu, le seul qui soit progressif. Suppression des impôts proportionnels aux revenus qui financent la protection sociale. Suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune et réduction de l'impôt sur les bénéfices des PME-PMI.

Développement du mécénat privé par une amélioration du dégrèvement fiscal, préservation des patrimoines culturels privés par une législation fiscale favorable.

Reste l'impôt sur la consommation (TVA) qui frappe proportionnellement le plus les bas revenus et un nouvel impôt sur les mouvements spéculatifs de capitaux ... supérieurs à 100 millions de francs.

ORDRE MORAL

Les dispositions civiles, fiscales et sociales seront revues afin d'avantager les foyers légitimes et leurs enfants.

TRAITONS LE PEN DE TOUS LES NON

Pour tous ceux qui ont cru que le Front national était en déclin, le 21 avril a constitué une douche froide. Il est maintenant urgent de remettre en route les réseaux de vigilance et de reprendre l'initiative.

RAS L'FRONT

Les collectifs Ras l'front organisés en réseau permettent à des citoyens, engagés ou non dans un parti politique, d'agir ensemble, de réfléchir, d'échanger des informations et des expériences. À chacun d'agir avec d'autres, là où il est pour barrer la route à la peste brune. En mai 1990, quelques écrivains et artistes lancent une pétition contre la montée du Front national et de l'extrême droite. «*Ses avancées sont faites de nos reculs*» y déclarent-ils. L'appel reçoit très vite la signature de 250 personnalités puis de milliers de personnes. Un réseau se met en place parmi les signataires, avec trois idées : créer des collectifs de quartiers, d'autres dans quelques secteurs d'activités (journalistes, médecins, musiciens), d'autres sur certains thèmes comme les droits des femmes, le syndicalisme, etc.

Cinq ans plus tard, 60 collectifs diffusent un journal sur les marchés et organisent des débats locaux : Ras l'front devient visible.

Lors du printemps 1995, une banderole géante est déroulée du toit de l'Opéra, au-dessus de

sus de Le Pen haranguant ses militants.

Au printemps 1997, une manifestation monstre est organisée à Strasbourg pour s'opposer au congrès du Front national qui se tient dans cette ville. 160 collectifs sont recensés cette année-là. Aux régionales de 1998, les militants de Ras l'front investissent les conseils régionaux où des élus de droite pactisent avec l'extrême droite, comme Charles Million en région Rhône-Alpes. Lutter contre le FN, c'est aussi se battre contre ceux qui le banalisent. La mobilisation permettra l'éviction de Million de la présidence de la région.

Lors de l'éclatement du FN en 1999, beaucoup de citoyens pensent être enfin débarrassés de cette peste brune. Le réseau se rétrécit. Une soixantaine de collectifs se maintiennent, à juste titre. La récente élection présidentielle leur a donné malheureusement raison. Les législatives sont un autre moment de vigilance et de refus, mais au-delà des élections Ras l'front tient à maintenir son réseau citoyen.

<http://www.raslfront.org/>

AGIR ENSEMBLE

CFDT

des outils pour agir contre le racisme
http://www.cfdt.fr/actu/societe/dossier_4.htm

Gisti

Groupe d'information et de soutien des immigrés
spécialiste du droit des étrangers
<http://www.gisti.org>

Ligue des droits de l'homme

lutte contre l'ensemble des atteintes aux droits de l'individu, dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale.
<http://www.ldh-france.asso.fr>

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
<http://www.mrap.asso.fr>

UN OBSERVATOIRE À UTILISER

Le Sgen-CFDT a créé en 1998 un observatoire sur la montée de l'idéologie d'extrême droite à l'école.

Il recense toutes les situations et toutes les informations sur cette question dans l'ensemble de notre champ professionnel.

Le travail de vigilance a porté jusqu'à présent sur les thèmes suivants :

- présence du FN dans les CA d'établissement, dans les diverses instances ;
- activités des mairies FN en matière d'éducation, de restauration scolaire ;
- attitudes et activités dans les conseils régionaux, notamment dans les régions où

la droite et l'extrême droite ont fait alliance ;

- propagation de thèses ou de propos fascistes, néo-éthniques, xénophobes, en particulier dans l'enseignement supérieur ;
- volonté de l'extrême droite de s'infiltrer dans les écoles par l'intermédiaire d'associations satellites (culturelles, de parents d'élèves, ...) ;
- volonté de l'extrême droite de s'infiltrer dans le syndicalisme et sur les listes de certaines organisations lors des élections professionnelles ;
- diffusion de l'idéologie d'extrême droite par certains personnels, voire dans l'administration.

UN APPEL À DIFFUSER

Trois collectifs - «*Même sol, mêmes droits, même voix*», «*Un(e) résident(e), une voix*», «*Pour une véritable citoyenneté européenne*» - sont à l'initiative d'un appel en faveur du droit de vote des résidents étrangers auquel le Sgen-CFDT s'est associé.

«Seule la participation pleine et entière de tous les citoyens à la vie de la cité garantit la cohésion sociale. Or de nombreux citoyens de France se retrouvent mis à l'écart de cette participation électorale, alors qu'ils peuvent voter aux élections professionnelle, scolaire, associative, syndicale...

Ne sommes nous pas tous concernés par le vivre ensemble ? Pourquoi donc maintient-on à l'écart de la société une partie des résidents étrangers de France ? De nombreux pays d'Europe ont accordé le droit de vote aux étrangers. Reconnaître ce droit c'est prendre acte d'une

citoyenneté que ces populations ne cessent d'affirmer par leur activité quotidienne. Le 3 mai 2000, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le droit de vote des étrangers aux élections municipales.

Deux ans plus tard, la situation est inchangée. Les élections municipales de 2001 ont eu lieu sans que les étrangers non communautaires aient pu s'exprimer : les inégalités demeurent entre résidents communautaires et extra communautaires. La reconnaissance du droit de vote des étrangers aux élections locales reste pourtant plus que jamais indispensable.»

VIVRE ENSEMBLE, ÇA S'APPRENDS !

Jacques Fortin, pédiatre de formation et professeur en sciences de l'Éducation à l'Université de Lille, a mis en place des structures d'aides aux enseignants confrontés à des conduites transgressives.

Dans une perspective de prévention globale et précoce des difficultés, de socialisation, il a élaboré *Mieux vivre ensemble*, programme d'activités concrètes à conduire sur les trois cycles de l'École primaire. Avoir confiance en soi, savoir exprimer ses émotions et repérer celle des autres, être attentif à l'autre, aider et être solidaire, respecter les règles et les lois, savoir gérer les conflits pacifiquement sont les objectifs généraux de ce programme.

Les principales notions sont reprises chaque année et dans chacun des cycles sous des formes complémentaires.

Le programme se déroule en courtes séquences hebdomadaires tout au long de l'année, et pourrait nourrir à bon escient la demi-heure de débat inscrite dans les nouveaux programmes.

La démarche reste interdisciplinaire : pour chaque thème abordé, le programme propose des activités dans différents domaines : expression corporelle, éducation artistique, appui sur des ouvrages littéraires ou le patrimoine de chants et poèmes. Chaque séance fait l'objet de propositions très concrètes, mais suffisamment variées pour être adaptées à l'actualité de la classe et aux projets spécifiques du maître.

Loin d'une approche nostalgique de l'autorité naturelle du maître, ce

programme, selon J. Fortin, cherche à fonder les relations enseignants-/élèves sur une connaissance, une écoute et un respect réciproques, au travers d'activités faites de réflexions, d'analyses, de dialogues, d'actions, et à partir de situations concrètes dont l'école, à côté de la famille et du quartier, est l'un des cadres privilégiés.

Mieux vivre ensemble
Jacques Fortin
Hachette Éducation.
Pédagogie pratique à l'école, 2001, 144 p 17,50 €

COLLÈGE

Le n°103 de la revue *Dialogue " Collège, diversifier ou démocratiser l'accès au savoir "* vient de paraître.

La massification conduit elle à la confusion entre école et centre de loisirs qui verra les jeunes venir au collège, certains pour apprendre, d'autres pour rencontrer leurs camarades ou pour un cours intéressant, pour faire la guerre aux adultes, pour s'y ennuyer ? S'agit-il ainsi de les laisser croire à la fatalité de leur destinée, persuadés de n'y pouvoir rien, vivant toute règle, toute loi comme une offense à leur liberté ?

S'agit-il de s'en tenir à la diversification, à la sélection et au tri social qui reconduisent une société qui accepte et engendre l'exclusion ? S'agit-il de construire pas à pas la démocratisation et l'égalité dans l'accès aux savoirs ?

L'École n'en est qu'à son âge de pierre alors même qu'elle est l'outil social dont l'humanité s'est dotée pour aller au-delà d'elle-même et de ses impasses. Comment faire dans la réalité de nos col-

lèges et de nos classes le pari de la démocratisation, de la réussite, de l'éducation ? Le numéro propose au lecteur des analyses d'enseignants, d'éducateurs et de travailleurs sociaux sur leurs pratiques, leurs actions, leurs inventions, leurs questions.

Le n° (port compris) 7,50 €
GFEN, 6 av. Spinoza - 94200 Ivry/Seine

VILLES-ÉCOLE- INTÉGRATION

La revue "VEI enjeux" est un trimestriel publié par le centre de ressources "Villes École Intégration" du CNDP.

Elle propose dans chaque numéro le développement d'un thème ou d'une problématique particulière à partir de contributions émanant principalement de chercheurs. Parmi les derniers titres parus signalons particulièrement :

- La scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France (octobre 2001) ;
- L'école pour tous, quel avenir ? (décembre 2001) ;
- Soigner la banlieue ? (septembre 2001)
- Rapports de sexe, Rapports de genre (mars 2002)

Le numéro : 7,10 €, 231 p

Vente au numéro dans les librairies des CRDP et CDDP ou par correspondance à CNDP-Distribution 77568 Lieusaint cedex

FORMER, C'EST TRANSFORMER...

Où mais comment ? Quelles pratiques ? Quelle éthique ? Quels enjeux ? L'université d'été du groupe français d'éducation nouvelle se déroulera du 10 au 13 juillet, près de Bordeaux.

GFEN tél: 01 46 72 63 17
gfen@worldonline.fr

Attention !

Une erreur s'est glissée dans le dernier PE n°116 concernant l'adresse du site internet permettant d'accéder au Vademecum en ligne. Cette adresse ne comprend pas de www.

http://vademecum.sgen-cfdt-plus.org

PETITES ANNONCES

annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres : 6 € la ligne de trente signes. **Les annonces deviennent payantes à partir de septembre.**

Locations

NL- Vélo aux Pays-Bas 25-55 km/jour, péniche conf comme hôtel, 501-561 € tc. inscr.indiv ou cabine double ou familiale
Tél : 05 59 68 93 43

74- St Gervais app 6 pers 3 ch 2 SdB balc garage vac scol hiv été tt conf
Tél : 04 75 29 24 51

42- Rech jeu Scrabble duplicate ou compétition (boîte de 4 petits jeux complets et minuterie) neuf ou occas
Tél : 04 77 61 65 99

54- cherche loc sept 02 appt 3/4 p.+garage prox Nancy IUFM Maxeville mbodi@mageos.com
Tél : 04 73 39 43 39

83- La Garde Collège ens ch loc F3 meublé calme tt équipé 4 pers garage loyer modéré fin aout 2002
Tél : 03 89 64 30 75

47- prox Villeneuve/Lot mais caractère rurale grand terrain calme tt conf 6/8 pers à partir 15/07 sem ou quinz
Tél : 06 75 31 20 26

63- La Bourboule T2 équipé conf 5 pers sem/WE/cures 140/235 €/sem
Tél : 02 41 69 86 80

24- Anhia anc ferme indép rénovée jard tt conf 6 pers dispo avant 20/07 et après 15/08 Tél 05 53 08 07 61

38- Chartreuse 1000 m alt mais village 4/5 pers rando 30mn Voiron Chambéry arnaudm@voilà.fr
Tél/fax 04 92 50 03 07

33- Carcans 40 km bordeaux prox lac océan mais 8/10 pers tt conf 640 €/sem en juin/sept et 840 €/sem en aout isabelle.lassalle@liberty-surf.fr Tél: 06 22 44 20 15

12- Salles Curan T3 75 m² 8 couch juin/sept 229 €/sem juil/aout 275 €/sem dégress poss
Tél: 05 65 67 38 93 HdR

Gard - Vaucluse : loue maison 140 m² près d'Avignon, Uzès / Nîmes du 14 juillet au 3 aout 2002 - 500 €/semaine
Tél : 04 66 82 42 04

67- collègue ch pour son fils étud à Strasbourg F1/F2 à partir 01/09/02 maxi 300
Tél: 02 99 13 18 61
06 67 03 28 77

07- Chaneac mais anc rénovée 6 pers tt conf libre mai/nov Tél: 04 75 64 68 78

05- Vallée du Buech alt 950 m 15 km Gap T1 50 m² + terr mais village équipé 4/5 pers 210/260 €/sem
Tél: 04 92 57 87 16

34- St Pons parc Ht Languedoc mais 4 p 6 pers cuisi équipée séjour 2 ch 2SdB WC 350 €/sem juil/août dégress selon durée/période
Tél: 04 66 37 09 77

29- Quimper 15 km mer 100 m rivière mais tt conf jardin 4 ch 6 pers jeux enfants 13 juil/17 aout
Tél: 02 98 55 50 29

56- Ile aux Moines loue maison 4 ch 534 €/sem
Tél: 02 97 40 95 48

35- St Malo mais tt conf plage 300 m 4 ch cuisi séj 2 sdb jard clos calme prox comm juillet 458 € 1 sem ou 915 € 2 sem Tél : 03 20 57 09 70

50- Cotentin mais ancienne 4 km Valognes 10 km mer 2 pièces + 1 ch idéal couple avec 1 ou 2 enf 230 €/sem
Tél: 01 40 50 85 96

75- Vd local usage mixte habitat / pro40 m² RdC rue et cour 152 000 €
Tél: 01 40 03 37 33

Aut- Vienne 2 pièces calme tt conf 4 pers 298 €/sem vienne_aut@hotmail.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SÉCRÉTAIRES DE

RÉDACTION, MAQUETTE

Émile Pinard

Bernard Vandenberghe

COMITÉ DE RÉDACTION

Alain Baury,

Isabelle Conversin,

Françoise Leboeuf,

Raymonde Piéuch,

Marie-Agnès Rampoux,

Odile Ravaux

FLASHAGE

Startplus (Paris XIX^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 5

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats

Généraux de l'Éducation

Nationale et de la

Recherche publique

4749, avenue S. Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 40 03 37 00

Fax : 01 42 02 50 97

Sur Internet : <http://www.sgen-cfdt.org>

Mél : fede@sgen-cfdt.org

MARIE CHOQUET

De quelle façon étudiez-vous les questions de violence juvénile ?

En tant qu'épidémiologiste, je travaille sur des échantillons représentatifs d'élèves pour savoir combien sont concernés par les questions de santé que nous étudions et quels sont les facteurs associés.

La violence ne constitue qu'une question parmi d'autres : consommation de substances psychoactives, absentéisme, dépressivité, tentative de suicide...

Les enquêtes existantes dans le monde sur la santé des adolescents n'ont que récemment inclus le thème de la violence. Il n'y a pas encore de questionnaire standardisé et la violence demeure mal définie. D'ailleurs quand on interroge les enseignants sur ce qu'est pour eux la violence, les réponses varient considérablement. Or, tout ce qui est mal défini est mal mesuré.

Retenir, comme nous le faisons, les phénomènes de violence physique (bagarres, racket, casse) est une commodité. Mais plus on étend à des phénomènes moins graves, plus le flou l'emporte.

Quelle est la démarche de l'Inserm en ce domaine ?

Nous ne travaillons pas dans une optique de sécurité publique mais de santé publique. Nous avons une approche globale, c'est-à-dire physique, psychologique et sociale. Nous considérons la violence sous ses divers aspects : conduites violentes, violence subie et la violence sur soi.

Comme il n'est pas possible

d'embrasser l'ensemble des manifestations de violence, nous retenons des indicateurs dans chaque domaine. En ce qui concerne la violence sur soi, par exemple, les suicides et tentatives de suicide font l'objet de nombreux travaux. Par contre en matière de violences subies, la violence sexuelle ou les brimades répétées (bullying) n'ont fait que récemment l'objet d'attention. Force est de constater, pour l'instant, que les définitions pour chacune des violences sont loin de faire l'unanimité.

**La France se distingue-t-elle parmi les pays européens ?**

L'étude que nous venons de terminer montre qu'on serait plutôt au-dessus de la moyenne en matière de violences subies et un peu en-dessous en ce qui concerne les conduites violentes. En tout cas, les petits français ne sont pas pires qu'ailleurs. De tels résultats peuvent sembler incohérents avec les données issues d'autres travaux. En sociologie ou en criminologie les études sont fréquemment fondées sur des données institutionnelles dont l'interprétation est délicate. La démarche santé-épidémiologie repose sur une méthode, l'enquête individuelle, qui fournit des données plus fiables.

Quelles conclusions tirez-vous de vos travaux ?

Quand on se soucie de santé publique on ne peut pas ignorer que le suicide est la cause de 800 morts par an chez les jeunes. Rien à voir avec les effets de la violence scolaire qui focalise tant l'attention. Comparée à 12 autres pays européens, la France n'est en bonne posture ni pour les accidents de la route ni pour le suicide. Cette mortalité violente est évitable. Pourtant, on ne s'en occupe guère. Les jeunes sont d'abord des victimes. 7% d'entre eux, par exemple, déclarent avoir déjà fait une tentative de suicide et 9% y penser souvent, ce qui représente en moyenne 2 à 3 élèves par classe. Les statistiques officielles ont, en priorité, amélioré leur connaissance des conduites violentes des jeunes (police, école). Le

Epidémiologiste et Directeur de recherche à l'Inserm (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), responsable de l'équipe «santé de l'adolescent» (Paris).

même effort n'a pas été consenti pour connaître les autres sortes de violences. Or ce que nos travaux mettent en évidence c'est une très forte corrélation entre les phénomènes de violence sur soi et les conduites violentes. Ce qui me fait dire que l'on ne résoudra pas les unes sans aborder les autres.

Quelles sont les caractéristiques des jeunes qui ont des conduites violentes ?

Considérés dans leur ensemble, les phénomènes de violence touchent indifféremment les jeunes de toutes les couches sociales. La violence existe dans tous les milieux. Croire qu'elle est une caractéristique de la jeunesse des banlieues est complètement erroné. Par contre, les modalités d'expression de cette violence varient selon le sexe, l'âge et aussi la catégorie sociale. Il y a par exemple plus de tentatives de suicide chez les jeunes filles des milieux favorisés. La violence physique est plus fréquente dans les milieux populaires et de ce fait chez les jeunes d'origine étrangère. Mais les différences sont loin d'être aussi considérables qu'on l'imagine.

Que faire selon vous ?

Dans le rapport «souffrances et violences à l'adolescence*», nous avons formulé une centaine de propositions.

Nous nous sommes surtout attaché à des choses qui permettent l'échange, la discussion entre les générations, à l'école et hors de l'école. Il faut que les individus de tout âge et de tout milieu se connaissent et se reconnaissent.

Le non-échange conduit à la crispation et à la cristallisation des problèmes.

Et en milieu scolaire ?

Pour que ça marche, il faut que tous les gens qui travaillent dans un établissement soient d'accord sur ce qu'il y a à transmettre. De même qu'il est difficile d'être co-partenaire dans un projet pour des familles à qui l'on dit ce qu'elles doivent faire où qui sentent qu'on les considère incomptentes en matière éducative. Quand on a dit à des enseignants au cours de nos enquêtes : «il faut parler avec vos jeunes», ils ont répondu que ce n'était pas de leur compétence. Ce sentiment d'incompétence révèle surtout la difficulté d'introduire de l'échange individuel dans une approche plus collective. S'y ajoute la difficulté à discerner le normal du pathologique. Cette difficulté ne doit pas conduire à rejeter tous les problèmes sur d'autres. Dans la plupart des cas, chacun possède une compétence. Il faut en rechercher la complémentarité.

La multiplication des médiateurs révèle cette difficulté du dialogue direct, de la peur d'autrui : a-t-on vraiment besoin d'experts pour se parler ? Là où des intermédiaires seraient nécessaires, c'est pour accompagner les enseignants (surtout en début de carrière) dans leur démarche éducative, aider les enseignants avant qu'ils soient perdus. N'oublions pas qu'ils sont souvent seuls face à des situations qui peuvent les dépasser.

Nos propositions ne sont bien sûr pas exhaustives. Nous avons privilégié ce qui pourrait prévenir «l'incendie» plutôt que de jouer les «pompiers». L'idée est que des mesures qui améliorent la situation pour tous (jeunes et adultes) permettent de diminuer les dérapages.

Propos recueillis par Émile Pinard

*Synthèse : <http://www.ville.gouv.fr/>
Texte intégral : Éditions ESF

Signe particulier : en évolution permanente

Les textes officiels concernant l'Éducation nationale changent souvent.

Posséder un outil constamment à jour est nécessaire pour les personnels, mais également pour les établissements.

Le Vade mecum du Sgen-CFDT a largement fait ses preuves depuis 1950.

La trentième édition était évolutive, la trente et unième est sur Internet.

Après plus d'un demi-siècle de papier, il prend place sur les écrans d'ordinateur.



<http://vademecum.sgen-cfdt-plus.org>

Avec ce Vade mecum en ligne,
le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général
pour tous les personnels de l'Éducation nationale.



GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES

Assurés MAIF et FILIA-MAIF et leurs proches

VACANCES EN CAMPING AVEC LE G.C.U.

- des tarifs avantageux
- 100 terrains aménagés
- une ambiance familiale et conviviale
- des activités de plein air, de détente, de loisirs



Recevez gratuitement notre documentation en retournant ce bon au G.C.U.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES

72, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS

Tél : 01 47 63 98 63 - Fax : 01 47 63 04 14
Internet <http://www.gcu.asso.fr> - E-mail gcu@gcu.asso.fr



**Nous recréons votre univers dans le monde entier.
A quelques détails près.**



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

AGS Paris • 61, rue de la Bongarde • 92230 Gennevilliers • France • Tél. 01 40 80 20 20 • Fax 01 40 80 20 00
e-mail : ags-commercial@easynet.fr - ags-imp-export@easynet.fr - <http://ags-demenagement.com>





En cas d'accident, vous avez besoin d'aide et vite.

A la MAIF, nous sommes là, dès que les problèmes pratiques se posent.
Tous nos contrats incluent d'office l'aide dont vous avez besoin pour gérer le quotidien.

Qu'il faille aller chercher les enfants à l'école, faire le ménage,
les courses, le repas... ou encore s'occuper du chien.

Quand il s'agit de vous aider, nous mettons tout en œuvre,
parce qu'à la MAIF, le respect de la personne, ce n'est pas une option.

Rejoignez-nous : **0 810 500 810** ou www.maif.fr
PRIX APPEL LOCAL



ASSUREUR MILITANT.

Collège-Lycée-CIO

**Profession
EDUCATION**

PERSONNELS DES
COLLEGES,
LYCÉES ET
CENTRES
D'INFORMATION
ET D'ORIENTATION

Mai 2002

Généralisation des TPE en T^{ale}

Consultation sur les programmes

page II

Rentrée en L.P.

page IV

Education à l'orientation

page III



QUELLE RENTRÉE DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES ?

En ces temps de transitions et d'incertitudes, le Sgen-CFDT ne saurait transiger sur l'essentiel, à savoir la poursuite de la transformation en profondeur du système éducatif.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, heures pleines d'incertitude et de douleur, mais aussi de combat pour nos valeurs de liberté, de fraternité, de tolérance et de transformation sociale, il nous paraît nécessaire de vous informer de l'état de préparation de la rentrée et des avancées que nous avons obtenues. Certains trouveront sans doute et à juste titre l'exercice convenu en raison des circonstances, d'autres apprécieront que nous continuons, en dépit du changement de gouvernement, à nous mobiliser sur les positions que nous défendons. Nous nous réjouissons que le ministère n'ait pas cédé à ceux qui combattaient tous les dispositifs qui donnent du sens aux apprentissages : itinéraires de découverte, TPE, ECJS, heures de vie de clas-



ChambreNoire

Le résultat positif des nouvelles méthodes pour les élèves en termes d'autonomie, de coopération, de motivation... a été démontré.

se, aide individualisée. Ils sont inscrits dans les services des professeurs voire confortés (sur la base du volontariat, toutes les disciplines peuvent s'y impliquer) et dans les emplois du temps des élèves. L'apport des professeurs documentalistes est reconnu.

MANQUE DE MOYENS

Bien sûr, le Sgen-CFDT s'est élevé, au cours des différentes séances du conseil supérieur de l'éducation (et en conséquence, a proposé des amendements pour abonder les dotations horaires dans les établissements), contre le manque de moyens affectés à ces nouvelles activités, mais aussi à l'accompagnement du travail des élèves, aux dédoublements en sciences expérimentales et en langues vivantes. Quelles nouveautés au collè-

ge ?

La principale nouveauté est l'introduction des itinéraires de découverte (IDD) en classe de cinquième : c'est une première réponse aux difficultés des élèves, même si nous estimons que l'espace horaire qui leur est consacré est marginal (2h/26) par rapport aux disciplines. Pour réussir les IDD, le Sgen-CFDT appelle les personnels à les organiser à la hauteur des moyens qui y sont affectés. Par ailleurs, il n'est pas favorable à tous les dispositifs visant à une orientation précoce au terme du cycle central, mais soutient ceux qui permettent d'aider les élèves en difficulté dans un collège pour la réussite de tous, à condition qu'ils s'inscrivent dans un projet explicite. L'invocation continue au cahier des exigences lui semble une imposture, car on est bien loin du texte fonda-

teur qui aurait dû définir les missions que la Nation assigne au collège. Enfin, il a des interrogations fortes et même des réticences sur le brevet d'études fondamentales.

ET LE LYCÉE ?

En ce qui concerne le lycée, le ministère a enfin tranché sur la principale innovation de la réforme : les TPE seront généralisés en terminale même si l'évaluation au bac restera facultative.

C'est bien là le résultat du combat du Sgen-CFDT (avec d'autres) et de la détermination des équipes, qui, sur le terrain, ont montré leur investissement. Le résultat positif pour les élèves (autonomie, coopération, motivation...) a été démontré.

Autres éléments : recadrage de l'aide individualisée qui doit s'adresser aux élèves et aux établissements en difficulté, intégration du dispositif dans le projet d'établissement et dans les services des enseignants.

Quant aux langues vivantes, une certaine souplesse est envisagée : dédoublements, effectifs allégés, possibilité d'un retour à un horaire à classe entière.

Des progrès ont été accomplis, même minimes, espérons qu'ils ne seront pas réduits à néant.

Isabelle Conversin

LYCÉES

Gratuité scolaire au lycée

La direction de l'enseignement scolaire a réuni une table ronde sur la gratuité scolaire au lycée, le 9 avril afin de "recueillir les points de vue et attentes des différents acteurs de la communauté éducative" (syndicats, organisations de lycéens et de parents, association des régions de France). Le Sgen-CFDT a rappelé sa participation aux tables rondes passées et regretté que le rapport sur la gratuité n'ait toujours pas été publié (il est maintenant sur le site du ministère). Il attend de l'État un rôle régulateur pour réparer les inégalités subies par les lycéens compte tenu des disparités régionales. L'éducation et la formation doivent être une priorité de l'État. Les bourses sont à revaloriser plutôt que les fonds sociaux. Le

poids du libéralisme se fait sentir : la coopération Éducation nationale - Musée du Louvre qui s'est soldée par un site payant est un exemple parmi d'autres. Cette table ronde s'est réunie à la demande insistance des lycéens qui sont en attente forte. Le choix de la date de la réunion montre que la concertation autant que les prises de décisions sont repoussées à des échéances incertaines. En tout cas il s'agissait de faire comme si les choses pouvaient avancer. De là à y voir un ultime clin d'œil électoral, il n'y a qu'un pas.
Cela dit des propositions concrètes doivent être avancées par le Sgen-CFDT, quelles que soient les échéances, la gratuité scolaire au lycée mérite réflexion.

Consultation sur les programmes

• Philosophie

- Séries générales : suite à la fronde qui a agité en juin 2001 les commissions d'harmonisation du bac, Jack Lang a nommé à la présidence du groupe d'experts (GE) Michel Fichant (l'adversaire du programme Renault, remanié et voté au Conseil supérieur de l'éducation de juillet 2001) et Jean-Claude Pariente à celle de la commission de suivi des programmes de philosophie. Mais, alors que le programme n'était en vigueur que depuis trois mois, la commission a recommandé la suppression immédiate de toutes les dispositions nouvelles. Le projet du GE Fichant n'est donc pas un réaménagement du programme de 2001 mais un texte entièrement différent, une version radicalisée et systématisée du programme de 1973. Celui-ci se réduit à une simple liste de notions isolées sans aucun lien entre elles dans un ordre dont

son auteur déclare lui-même qu'il n'a aucune importance et qu'il aurait pu aussi bien être alphabétique.

Au nom de la liberté pédagogique, ce programme - qui n'en est pas un - condamne chaque professeur à se transformer en un auteur de programme qui ne vaut que pour ses seules classes. Comment dans ces conditions évaluer dans un examen national les compétences acquises par les élèves si chacun a suivi un programme différent sans qu'on sache ce qui est exigible ?

- Séries technologiques : il n'a pas été tenu compte de la spécificité des élèves de ces sections, qui présentent un autre rapport au travail, professionnel, social et scolaire, un autre rapport à la langue. Or, le programme qui nous est présenté est un jumeau de l'ancien, un programme de 8 notions sans aucune détermination, avec l'affirmation de l'entièreté liberté qui est laissée au professeur de problématiser le programme dans sa classe. Là encore le risque est grand que l'élève soit interrogé sur un problème dont il n'a jamais entendu parler même s'il a travaillé la notion qui s'y rapporte.

Le Sgen-CFDT a été alerté par des associations, mouvements pédagogiques et groupements d'enseignants de philosophie. Il soutient leurs demandes : en ce qui concerne les séries générales, il faut maintenir en vigueur le programme de 2001 et en tirer un bilan sérieux, après une année écoulée et une fois le bac passé ; pour les séries technologiques, l'expérimentation sera conduite, en classe de première, durant l'année scolaire 2002-2003, en veillant à l'étendre à un plus grand nombre d'établissements.

pondre aux besoins de formation et aux motivations de ces élèves.

• Histoire et géographie

Le groupe d'expert présidé par A. Frémont ayant vu son projet de programme de 1^{ère} retoqué l'an dernier, suite aux remontées négatives de la consultation des enseignants et à l'agitation de lobbies universitaires a remis l'ouvrage sur le métier et présenté deux projets globaux pour les classes de 1^{ère} et terminale, des sections L et ES d'une part, S d'autre part. Le Sgen-CFDT s'était déjà exprimé cf cahier métier n° 113) sur un avant-projet dont une nouvelle version a été soumise aux enseignants ; ils avaient jusqu'à mi-mai pour réagir.

Dans l'attente des résultats et des conséquences de cette consultation le Sgen-CFDT constate que si certaines de ses observations ont été prises en compte, beaucoup des innovations les plus convaincantes de la version 2001 ont été abandonnées, en particulier dans les filières littéraire et économique, où le programme proposé finit par ressembler étrangement à celui qui est actuellement en vigueur (à part le retour de la 2^{nde} guerre mondiale en première). Le projet pour la filière scientifique maintient quelques "audaces" en évitant la coupure chronologique entre les deux classes au profit d'un partage thématique et en maintenant la possibilité de relier plus étroitement les chapitres d'histoire et ceux de géographie. Reste à espérer que ces innovations franchiront le cap du jugement des enseignants.

Ne vaudrait-il pas mieux les consulter en amont, sans projet précis et sur quelques principes que les experts se chargeront ensuite de "mettre en musique".

Généralisation des TPE en terminale

Le bilan des TPE dans les classes terminales, selon le ministère, a montré qu'une réelle dynamique s'est développée tant au plan de la mise en œuvre de cette activité que de son évaluation au bac-calaureat, puisque 40% des élèves ont choisi de préparer un TPE et de le faire évaluer au bac. Après moultes hésitations, entre les deux tours des élections présidentielles, le ministère a décidé de les généraliser comme l'avait réclamé le Sgen-CFDT (avec les deux fédérations de parents d'élèves et le SE) dans une lettre au ministre. Cependant, le ministè-

re n'a pas été jusqu'au bout de sa logique en laissant aux élèves le choix de se présenter ou non à l'épreuve correspondante du bac, concession à ceux qui considèrent que l'évaluation des TPE est une brèche qui met en péril l'examen national, ponctuel, terminal...

Mais il affecte un coefficient 2 à cette épreuve facultative, afin de récompenser l'investissement des élèves (en corollaire, il prend la même mesure en faveur de la première option facultative). Cas particulier de la série S à orientation sciences de l'ingénieur : les TPE prennent la

forme d'un projet pluridisciplinaire à caractère scientifique et technologique qui intègre le projet pluritechnique encadré défini par le programme. Pour favoriser la pluridisciplinarité, un contingent supplémentaire annuel de 36 heures-profs par division sera utilisé pour d'autres disciplines que les sciences de l'ingénieur.

Dans les séries technologiques, l'expérimentation sera conduite, en classe de première, durant l'année scolaire 2002-2003, en veillant à l'étendre à un plus grand nombre d'établissements.

DISPOSITIONS DIVERSES

Éducation à l'orientation

Un projet de circulaire en date du 30 avril fait le point sur la relance de l'éducation à l'orientation (EOA).

Après une référence à la loi d'orientation sur l'éducation de 1989, cette relance de l'EOA s'inscrit "dans un contexte éducatif nouveau qui favorise des parcours plus individualisés des élèves" et dans un contexte général "impliquant des démarches d'orientation continues" et une "approche plus pédagogique de l'information".

L'EOA doit être une démarche continue, cohérente, collective et concertée, inscrite au projet d'établissement, et prioritaire pour le CIO. Elle appréhende l'élève dans sa globalité, est élaborée par l'équipe éducative et le COP et comporte deux grands domaines : les parcours de formation et la découverte des environnements professionnels. Elle débute par une phase de diagnostic sous la responsabilité du chef d'établissement, avec le concours du CIO, et peut comporter des phases, collectives et individuelles dont les entretiens avec le COP. L'EOA doit s'inscrire dans l'emploi du temps des élèves (en partie sur l'heure de vie de classe).

Son pilotage académique tient compte du plan régional de développement des formations professionnelles et tous, dans le bassin de formation, doivent y concourir, mais le niveau de réalisation reste l'établissement.

Le professeur principal et le COP sont très sollicités, mais aussi les partenaires extérieurs, les délégués élèves et les parents. Une formation, initiale ou continue sur l'EOA doit intervenir pour les enseignants et les COP. CDI, CIO et Onisep sont les lieux ressources de base de l'EOA.

Le Sgen-CFDT a fait part de ses remarques sur ce projet

Il comporte bien des aspects positifs : l'EOA concerne explicitement tous les jeunes de la 5^{ème} à la terminale et tous les personnels. ; elle comprend un travail sur les représentations, vise à une meilleure image de soi, s'inscrit dans une démarche d'ensemble et intervient dans le cadre du bassin de formation. Mais sa place reste incertaine, en raison du nombre des missions et tâches confiées aux COP et aux CIO et aux professeurs principaux ; elle suppose une redéfinition du métier enseignant ; les responsabilités y sont mal définies, la relation formation - emploi y est abusivement privilégiée, et les temps de concertation et de travail en commun des divers intervenants ne sont toujours pas intégrés aux temps de service. Un beau texte, peu réaliste... qui pourrait être retravaillé ?

Évaluation en seconde

La circulaire de rentrée annonce la disparition de l'évaluation systématique en seconde, tout en invitant les enseignants qui souhaiteraient la maintenir à utiliser les outils existants disponibles sur le site eduscol du ministère. Pour le Sgen-CFDT, cette mesure d'économie prend en compte la réalité du terrain : trop lourde, cette évaluation n'a que rarement montré son utilité concrète. L'intérêt des collègues s'était donc délité au fil des années ; sa disparition officielle ne suscitera sans doute pas de protestation. Toutefois, là où son exploitation était l'occasion d'un travail en équipe dans un but de remédiation, il serait dommage que cette pratique disparaîsse.

Un des derniers textes signés par Jack Lang concerne la relance de l'internat scolaire, prioritairement en collège (BO n°18).

La circulaire rappelle que l'internat est partie intégrante du projet d'établissement qui comportera un projet de formation à la pratique spécifique du travail en internat.

Le recrutement des internes peut se faire sur la base des trois tiers : un tiers d'élèves attirés "par les atouts de l'établissement" (section rare, sportive etc.), un tiers d'élèves du sec-

Internat scolaire

teur et un tiers d'élèves "trouvant à l'internat des conditions de meilleure réussite scolaire".

En théorie, chaque candidat et ses parents doivent être reçus par le chef d'établissement "entouré des personnels concernés de l'équipe éducative".

Le suivi de la scolarité est important et peut être facilité par un adulte référent de l'équipe éducative pour chaque interne, ou par un tuteur entre élèves.

Mais les établissements n'auront aucun moyen pour mettre en œuvre la relance et assurer l'ani-

mation, l'encadrement des élèves, l'aide au travail, l'ouverture du CDI. La circulaire du 31 juillet 2000, première partie de ce plan de relance, en était d'ailleurs réduite à rappeler que les chefs d'établissement, avec l'accord du recteur, peuvent "faire appel à des étudiants âgés de plus de 18 ans comme maîtres et maîtresses d'internat au pair".

Dommage, car il y a un vrai travail à effectuer sur l'accueil des élèves internes, en collège certes, mais aussi en LEGT et en LP.

LYCÉE PROFESSIONNEL

Contrôle en Cours de Formation en Bac pro

La direction de la programmation et du développement vient de publier les premiers résultats d'une enquête sur le contrôle en cours de formation. Elle a été réalisée auprès de 405 lycées professionnels publics et dans quatre spécialités de Bac pro, qui regroupent environ 40% des élèves : commerce, secrétariat, maintenance des systèmes mécaniques et automatisés (MSMA) et équipements et installations électriques (EIE). L'enquête met en évidence une grande diversité dans la mise en œuvre. Les passations se font en classe entière dans le tertiaire, mais en groupes inférieurs à la demi-classe en industriel. Les outils d'évaluation ont été imposés en commerce et secrétariat, ils ont été conseillés en EIE. Les commissions d'harmonisation sont mal connues des enseignants. En cas d'échec d'un élève à l'évaluation, 41% des professeurs de

commerce font recommencer souvent ou parfois, ils ne sont que 11% en secrétariat à agir ainsi, 16% en MSMA et 19% en EIE. Pour la majorité des enseignants, le CCF rend l'examen moins aléatoire, améliore les relations professeur-élève.

Par contre, il a peu d'impact sur le comportement des jeunes. Les avantages du CCF apparaissent bien dans l'enquête : suppression de l'épreuve couperet, amélioration des relations enseignants-élèves, modification des pratiques. Mais apparaissent aussi les difficultés liées à une mise en place chaotique et sans réels moyens : surcharge de travail, hétérogénéité des pratiques évaluatives, interrogations sur les inégalités du CCF en fonction des enseignants, des établissements, des disciplines, insuffisance des dispositifs d'harmonisation. Si la légitimité du CCF n'est pas mise en cause,

son éventuelle extension est rejetée par plus de 80% des enseignants interrogés.

Cette enquête confirme ce que le Sgen-CFDT a maintes fois affirmé, à savoir que les conditions de mise en œuvre du CCF sont déterminantes, or elles ont souvent été insuffisantes, voire déplorables, notamment dans le secteur tertiaire. Les difficultés soulevées par une mise en place insidérée et sans réels moyens provoquent un refus massif de son développement.

Le Sgen-CFDT a constamment demandé un bilan du CCF avant toute extension. Cette enquête est annoncée comme un premier élément de ce bilan. Cependant, dans le nouveau CAP, quatre épreuves sur sept seront en CCF. Le temps presse pour une vraie réflexion, le temps presse pour s'inquiéter des moyens de la mise en place du CCF en CAP !

CIRCULAIRE

ÉLÈVES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

En ces temps incertains il est bon de rappeler quelques règles et principes concernant les élèves étrangers non ressortissants de l'Union européenne, ce que fait, en partie, une circulaire parue au BO n°13.

Inscription et scolarisation des jeunes de moins de seize ans sont de droit.

D'une part, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants entre six et seize ans, quelle que soit leur nationalité.

D'autre part, la convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France, garantit à tout enfant le droit à l'éducation (art 28).

De plus, la détention d'un titre de séjour n'est obligatoire qu'à partir de 18 ans. De toutes façons, il n'appartient pas au chef d'établissement de vérifier la régularité du séjour d'un élève de nationalité étrangère. Enfin, l'inscription aux examens est de droit, un certificat de scolarité très récent avec une photographie, certifiée par le chef d'établissement peut tenir lieu de pièce d'identité.

Difficultés et discriminations apparaissent dans deux domaines au moins pour les jeunes en situation irrégulière.

Les stages en entreprise sont possibles pour le jeune de moins de 18 ans, l'employeur n'ayant pas à vérifier la régularité du séjour. Par contre, le code du travail impose à l'employeur de demander la présentation d'un titre de séjour pour les élèves majeurs. S'il ne le fait pas il se met en infraction. Le stage est donc impossible.

Seconde discrimination, et qui touche tous les jeunes en situation irrégulière : les voyages scolaires à l'étranger. Certes, un mineur ne peut être reconduit à la frontière, certes rien ne l'empêche de sortir de France. Mais, s'il y a un contrôle lors du retour il sera empêché de rentrer...

La liberté de circulation n'est pas accordée à tout le monde, bien que la France ait signé la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui stipule que "toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État."

LYCÉE PROFESSIONNEL

RENTRÉE "LABEL MÉLENCHON"?

La circulaire de rentrée du ministre (sortant) délégué à l'enseignement professionnel donne des orientations qui sont dans la droite ligne de sa politique développée ces dernières années.

Qu'en sera-t-il réellement la prochaine année scolaire ?

Tout continue comme devant !

Les temps d'incertitude politique rendent difficiles les commentaires sur la circulaire de rentrée en lycée professionnel. Cependant on peut s'attacher aux grandes lignes et notamment à celles qui risquent de durer quel que soit le ministre. On retrouve pour cette rentrée tous les axes développés par Jean-Luc Mélenchon au cours de ses deux années comme ministre délégué à l'enseignement professionnel.

CHANGEMENT DANS LA
CONTINUITÉ ?

Tout d'abord, poursuite de la labellisation et de la mise en place des lycées des métiers, malgré les critiques à la fois sur le fond et sur la méthode utilisée. Poursuite du développement des troisièmes professionnelles, toujours sans cadrage national et dans le flou le plus complet. Extension du dispositif réactif piloté, c'est-à-dire d'une politique volontariste d'orientation vers les lycées professionnels, politique qui a sans doute permis d'améliorer les inscriptions en BEP. Poursuite du développement de l'apprentissage au sein de l'Éducation nationale et de l'ouverture de CAP en deux ans.

Réaffirmation que tout titulaire d'un BEP doit pouvoir continuer en Bac pro et volonté de favoriser la réussite de la poursuite d'études des bacheliers professionnels, que ce soit vers un Bac technologique ou vers un BTS. Pour le ministre tous les aménagements pédagogiques sont



Chambre noire

Il s'agit de poursuivre la mise en place de ce que le ministre appelle les "innovations pédagogiques et éducatives".

possibles. Pourtant tous ne se valent pas, ainsi, pour le Sgen-CFDT, il est plus judicieux de mettre en place des modules d'adaptation en première année de BTS pour tous les entrants que de créer une année préparatoire.

Sur le plan pédagogique, là aussi il s'agit de poursuivre la mise en place de ce que le ministre appelle "innovations pédagogiques et éducatives". Autrement dit projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, grilles horaires de BEP et Bac pro, enseignement civique juridique et social. Tout est énuméré, avec une mention particulière pour les sections européennes qui devraient se développer et l'attestation Europro, généralisée dès l'an prochain. Une suppression discrète, l'évaluation en seconde.

La filière sanitaire et sociale a droit à un paragraphe qui ne résout rien.

Manifestement le ministre avait pris conscience de la nécessité de permettre une

véritable poursuite d'études aux élèves titulaires du BEP carrières sanitaires et sociales. Mais les propositions ne sont pas à la hauteur : ouvertures, enfin, de formations d'aides soignant-e-s en lycée professionnel, mais la création d'une formation de niveau IV, spécifique à cette filière, et demandée par le Sgen-CFDT, est renvoyée aux calendes grecques. Les débouchés pour les titulaires du BEP CSS seront donc toujours aussi aléatoires...

LA SUITE AU PROCHAIN
ÉPISODE

En définitive, une circulaire de rentrée qui ressemble un peu à un catalogue et n'apporte rien de vraiment nouveau. Elle a cependant l'avantage de mettre en perspective les fonctions et le rôle que le ministre délégué attribuait aux lycées professionnels.

Quant au devenir de cette politique, on en saura plus ... demain !

Daniel Trillon

L'ÉCOLE DONNE SA LANGUE AU CHAT

Certes, l'intention est louable de faire de tous les jeunes français des usagers précoce des langues vivantes ...mais n'a-t-on pas mis la charrue avant les bœufs dans cette affaire ? Avec d'autres, le Sgen-CFDT a obtenu un remaniement du calendrier des mises en application .

Assurément, l'enseignement des langues vivantes restera comme l'une des mesures phares du second passage de Jack Lang à l'Éducation nationale. Faisant suite à une multiplicité de dispositifs successifs depuis 1990 et annoncé à grand renfort médiatique dès son arrivée au ministère en mars 1999, formalisé dans les nouveaux programmes pour l'école primaire, cet enseignement doit constituer un "plus" pour les élèves, de la grande section de maternelle au CM2.

"THE PLOUGH BEFORE THE OXES"

Encore faudrait-il pour cela que le plan envisagé fasse preuve d'une cohérence et d'une mise à disposition de moyens, humains et matériels, allant au-delà du simple affichage médiatique.



Faute d'un bilan qualitatif les équipes des écoles sont vouées à perpétuer des situations de bricolage, ce qui pourrait mettre à mal la crédibilité du dispositif.

tique et de l'effet d'annonce.

À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Quelle que soit la légitimité de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, que le Sgen-CFDT ne remet pas en cause, les problèmes rencontrés apparaissent d'autant plus nombreux que les solutions véritablement satisfaisantes sont cruellement absentes.

Aussi est-ce une sensation d'intense bricolage qui émane du dispositif : faute d'un recensement préalable des enseignants capables d'assumer cette nouvelle mission, le recours à des contractuels précaires se multiplie; dans le même esprit, et malgré le souci louable de vouloir garantir l'apprentissage de

toutes les langues étrangères ou régionales, l'anglais occupe une part prédominante, renforcée sans doute par la demande des parents à cet égard ; faute des moyens en personnels premier degré habilités en nombre suffisant, la mise en place de postes fléchés apparaît comme une panacée, alors qu'elle est encore souvent mal perçue par les personnels.

Faute des moyens nécessaires en emplois dans de très nombreux départements, la mise en place de brigades langues vivantes, solution autrement satisfaisante, est difficilement mise en œuvre; faute d'un bilan qualitatif qui tarde à venir, les équipes des écoles sont vouées à perpétuer ce bricolage, qui, à

terme, pourrait mettre à mal la crédibilité de l'ensemble du dispositif. Il serait alors navrant de voir un projet ambitieux pour l'École torpillé par une politique velléitaire et mal assumée. Un temps de réflexion et de mise en cohérence du dispositif est désormais indispensable.

"WAIT AND SEE !"

Dans ces conditions, le Sgen-CFDT a demandé une révision de la cadence initialement programmée pour la montée en charge de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire.

Et obtenu gain de cause, puisque le calendrier est décalé de trois ans, et que les inspecteurs d'académie sont invités, dans la circulaire de rentrée, à dresser un état des lieux en la matière : établissement d'une carte des langues, plan de formation pluriannuel, habilitation des personnels...

Dont acte. Mais, de cela, notre si médiatique ministre sortant ne s'est pas vanté à la presse... Ultime fanfaronnade, ou volonté de laisser à son successeur un dossier polémique et brûlant ?

Philippe Daney

DOSSIER LANGUES VIVANTES

État des lieux en juin 2001

Chaque année, le ministère dresse un bilan indicatif de la montée en charge de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire.

Cette année, l'ensemble des classes de CM1 et CM2 devraient avoir la possibilité d'apprendre une langue vivante à l'école. Toutes les recommandations ministérielles indiquent que la diversification des langues enseignées doit être recherchée, et que cet enseignement doit être, dans la mesure du possible, assuré par les enseignants du premier degré.

Les dernières données ministérielles montrent que les objectifs sont loin d'être atteints.

- La diversification des langues vivantes enseignées n'est pas assurée.**

L'anglais continue à prédominer partout sur le territoire (75,9 %), sauf dans trois départements (Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin, une autre forme de statut local ?) où l'allemand est majoritairement enseigné.

L'espagnol est assez bien représenté dans le sud-ouest, sans pourtant que son enseignement y soit majoritaire (c'est toujours l'anglais). Parmi les autres langues enseignées, citons en particulier l'italien et le russe, voire le néerlandais, toujours en fonction d'initiatives locales.

Qui enseigne ?

- La moyenne de prise en charge par des enseignants du premier degré est de 54,3 % pour les classes de CM1 et CM2 bénéficiant d'un enseignement des lan-**

gues vivantes.

Ce taux moyen cache de très grandes diversités (de 9,7 % pour le Lot à 85,2 % pour le Bas-Rhin), selon les académies et les départements.

Dans 49 départements, l'enseignement des langues vivantes est majoritairement dispensé par des personnels non premier degré (second degré en complément de service, locuteurs natifs, contractuels...).

Les départements et académies ayant une tradition d'enseignement des langues vivantes inscrite dans la durée sont nettement mieux pourvus que les autres en enseignants du 1^{er} degré (Nancy-Metz, Strasbourg), sans doute parce que la formation y a débuté plus tôt, mais aussi en fonction de spécificités locales propres (régions frontalières, plan d'enseignement de l'allemand mis en place dès 1976...).

- L'effort pour couvrir l'ensemble des classes de CM à la rentrée scolaire 2001 a dû être considérable, d'autant que les besoins n'étaient pas également répartis. En effet, le taux de couverture était initialement très divers selon les académies et départements considérés.**

Six départements proposaient une couverture intégrale des classes de CM : le Territoire de Belfort, le Nord, la Creuse, les Ardennes, la Seine-Maritime, le Bas-Rhin et l'Ariège.

La moyenne pour la France est, à la rentrée 2001, de 80,02%, alors que le ministère annonçait, sans doute abusivement, 100 %.

Sites bilingues paritaires en Alsace



Depuis la circulaire Lang de novembre 1992 des sites bilingues paritaires se sont développés en Alsace, ayant pour finalité de conduire les enfants, au moyen d'un cursus continu, à une "bilingualité équilibrée" c'est-à-dire à la capacité d'accéder à des compétences comparables dans les deux langues que ce soit au niveau de la compétence orale ou de celle de l'écrit. L'enseignement bilingue paritaire constitue ce que l'on appelle "la voie intensive". Les sites paritaires sont fondés sur le principe de répartition des enseignements en français et en allemand entre deux enseignants ("un maître, une langue").

La particularité de l'enseignement bilingue paritaire est d'utiliser la langue comme vecteur d'apprentissage, de prendre appui constamment sur l'activité de l'enfant de manière à lui apprendre la langue de manière naturelle, de la même manière que l'on apprend sa langue maternelle. Les premiers sites bilingues paritaires ont démarré en 1991 et les premières cohortes d'élèves

non négligeable : ils obtiennent d'autant bons résultats que les autres, meilleurs même dans les domaines de l'expression écrite (en français !) et ceux de résolution de problèmes. Il apparaît donc que cet apprentissage précoce d'une seconde langue a contribué à l'acquisition de compétences métalinguistiques plus rapides et qui améliorent en parallèle l'apprentissage du français. D'autre part, nombre de collègues enseignant sur ces sites émettent l'hypothèse que les élèves qui auraient pu rencontrer des difficultés de par leurs origines sociales ou culturelles réussissent mieux que s'ils avaient été dans des classes traditionnelles. En effet à leur entrée en classe bilingue ils se trouvent au même niveau que leurs camarades face à la langue allemande. Ils entreprennent leurs premiers apprentissages avec un bagage identique et, mis en confiance, ils réussissent bien dans les domaines portés par cette langue (mathématiques, langue, géographie...).

L'arrivée au collège de ces élèves de cursus bilingue se passe sans heurts. Beaucoup d'entre eux choisissent de commencer dès la sixième leur seconde langue étrangère et là l'anglais passe comme une lettre à la poste...

Le Sgen-CFDT reste persuadé qu'au-delà de l'atout culturel et de l'ouverture d'esprit qu'il permet ce mode d'enseignement bénéfique pour l'apprentissage en général devrait être élargi afin de bénéficier au plus grand nombre.

Annie Marignier,
Sgen-CFDT du Bas-Rhin



DOSSIER LANGUES VIVANTES

Un nouveau calendrier

Non content de prendre ses désirs pour des réalités, le ministre sortant Jack Lang rêvait, tout éveillé et à voix haute, devant la presse : le calendrier de la montée en charge de l'enseignement des langues vivantes sera respecté, a-t-il affirmé lors de la présentation des programmes, le 20 février 2002, à savoir : "La généralisation de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire se poursuit selon le calendrier annoncé en juin 2000"... À la rentrée 2005, tous les élèves bénéficieront, tout au long de leur scolarité, d'un enseignement en langues vivantes."

Dans le même temps, la Direction de l'enseignement scolaire (Desco) nous faisait parvenir un

projet préparatoire de la circulaire de rentrée 2003, confirmant le nouveau rythme de montée en charge.

- **Rentrée 2002** : toutes les classes de cycle trois selon des programmes transitoires en voie d'élaboration.

- **Rentrée 2003 et 2004** : pause dans la montée en charge, seules les classes de cycle trois restent concernées. Dans le même temps, les inspecteurs d'académie sont appelés à donner de la cohérence au dispositif (mise en place de la formation continue, établissement d'une carte des langues en liaison avec le collège...)

- **Rentrée 2005** : Grande Section de maternelle

- **Rentrée 2006** : CP

- **Rentrée 2007** : CE1

Un enseignement à peu de frais : les contractuels langues vivantes

L'enseignement des langues vivantes n'est, à l'heure actuelle, possible qu'à grand renfort de personnels contractuels. Le Sgen-CFDT ne peut approuver ce recrutement, tant pour des raisons de forme que de fond.

Le ministère affirme que le recrutement d'agents contractuels s'avère indispensable, du fait de l'impossibilité pour les enseignants des écoles d'assurer cette mission à l'heure actuelle. S'il est vrai que tous les enseignants ne peuvent pas assurer cet enseignement, le Sgen-CFDT a fait, en son temps, la proposition de mettre en place, dans tous les départements, des "brigades d'enseignants langues vivantes", ce qui aurait permis d'évi-

ter le recours massif à des personnels précaires. Car il s'agit bien de poursuivre une politique d'utilisation de personnels précaires, déjà bien entamée.

En effet, d'une part, les personnels sont recrutés à temps partiel (avec un maximum de 18 heures), pour un salaire maximum de 905,55 € brut, salaire proratisé au nombre d'heures effectuées; d'autre part, la circulaire stipule que "le recours aux personnels contractuels sera envisagé lorsque l'enseignement des langues vivantes ne pourra être assuré selon les modalités de principe".

Lorsqu'on connaît ces modalités de principe (titulaires dans l'école, brigades langues vivantes, intervention de

locuteurs natifs ou de professeurs du 2nd degré), le secteur d'intervention de ces nouveaux contractuels est à la fois très étendu et très disparate, impliquant des déplacements parfois coûteux, sans remboursement des frais de déplacements engagés, sans que le temps de déplacement soit inclus dans le temps de service.

Reste à l'heure actuelle, qu'aucune dotation d'outils pédagogiques n'est prévue pour ces personnels, aucune harmonisation n'est envisagée entre les écoles ou les circonscriptions; à ce titre, ces personnels contractuels pourraient être confrontés à des situations pédagogiques des plus périlleuses.

Témoignage d'une brigade langue: " Express services, but riches expériences "

7 classes, 150 élèves, 2 fois 45 min par semaine,... la première partie du profil pourrait être celui d'un prof du 2nd degré en collège, mais pour être complet il faut y ajouter que le service est assuré sur 5 écoles et demande un déplacement de 100 km/semaine, c'est alors la situation d'un brigade langue à "mi-temps contraint" en Ille et Vilaine. La deuxième partie du service, lorsqu'il existe, étant effectué sur un poste classique. Alors, après trois ans de fonctionnement, que faut-il retenir de l'activité ?

Les brigades spécialisées sont sans doute les intervenants langue les moins remis en cause par l'ensemble de la communauté éducative, parce qu'ils allient un statut 1^{er} degré et des

compétences spécifiques et validées. L'institution, les collègues, les parents peuvent dormir sur leurs deux oreilles. La maison est tenue, l'enseignement est assuré. Pourtant le risque d'endormissement sur cette situation confortable pourrait s'avérer préjudiciable. Nous pourrions devenir des prestataires à durée déterminée par l'arrivée de nouveaux professeurs des écoles systématiquement habilités. À donc, un statut sans avenir, bâti parfois à la hâte pour répondre à des consignes ministérielles qui ont négligé l'évaluation de l'opération ! Si les conditions matérielles ont mis dans le département quelques temps à se stabiliser, chacun d'entre nous a du se confronter au réel

minuté que suppose l'exercice - 10 à 15 min dans un véhicule entre deux écoles et tout juste le temps de rembobiner la cassette support dans l'autoradio, l'appareil audio non prêt ou en panne en pénétrant dans la classe, le groupe piscine qui tarde et qui risque de décaler le reste de la journée, la recherche désespérée du code de la photocopieuse pour assurer les 20 tirages indispensables dans les 30 secondes restantes,... mais aussi le plaisir du "fun" auprès d'élèves qui voient leur quotidien égayé par un "yellow submarine" qui leur confère le statut de grand avant le collège, ou encore la petite Maeva qui vous apporte les paroles d'une chanson de Britney Spears, sûre qu'elle est que vous

êtes anglaise et que vous avez personnellement rencontré Britney Spears. Pour qu'une telle intervention ne sombre pas dans la prestation, certes sympathique et appréciée mais, décalée, encore faudrait-il que les rencontres avec les collègues bénéficiaires soient prévues et reconnues, que les liens avec les enseignants du prochain collège d'accueil soient effectifs, sinon simplement programmés. Les collègues accueillant dont on attend officiellement assistance sont le plus souvent dans l'obligation de répondre à la présence d'un 1/2 niveau de leur classe non concerné, rares sont ceux qui peuvent profiter de l'offre pour s'affûter pour une hypothétique, voire courageuse

présentation à l'habilitation. Le contrat est clair, mais l'engagement ne dépasse pas l'année scolaire.

Sur 8 enseignants rencontrés, seul un s'est décidé à tenter l'aventure. Habilité (il faut aussi le réussir), il sera condamné à assurer seul ce nouvel enseignement l'année prochaine, on peut comprendre l'envie de traîner des pieds alors même qu'un tel service peut se prolonger jusqu'à... À n'en pas douter, aucun brigade de mes collègues ne pourra se contenter, sans frustration, d'avoir obtenu un bon de sortie éphémère de sa classe, alors même qu'on n'aura pas tiré tous les bénéfices de son engagement.

Elisabeth Monin,
"Brigade itinérante L.V."
Rennes.

EN BREF

LANGUES VIVANTES

**POSTES FLÉCHÉS :
SOLUTION OU
PIS-ALLER ?**

Dans de nombreux départements de France, les inspecteurs d'académie ont fléché des postes "langues vivantes" lors des opérations de mutation. Ainsi, ces postes ne sont désormais accessibles qu'aux instituteurs ou professeurs des écoles habilités à l'enseignement des langues vivantes.

Cette solution, qui est d'ailleurs recommandée par le ministère dans la circulaire préparatoire de rentrée, a le mérite de permettre l'enseignement des langues vivantes dans les écoles par des enseignants du premier degré. A ce titre, elle peut être envisagée d'un œil favorable, d'autant que les diverses études menées sur ce thème montrent que les résultats sont meilleurs lorsque l'enseignement est dispensé par des personnels du premier degré, agissant en bonne connaissance du terrain.

A court terme, la réponse proposée semble donc adaptée, en l'absence d'un nombre suffisant de maîtres habilités.

Toutefois, à long terme, cette solution ne semble pas constituer la meilleure des réponses. D'une part, elle entraîne un mouvement complexifié, aux effets parfois pervers pour les personnels habilités, qui risquent bien souvent de se retrouver, soit sur les postes ruraux les plus démunis en personnels compétents, soit sur des postes situés dans des écoles très convoitées et qui ne seraient plus accessibles que par ce biais-là.

Par ailleurs, les personnels habilités se retrouvent de facto, dans certains départements, interdits d'école maternelle, puisqu'il faut absolument pourvoir les postes fléchés, lesquels concernent, actuellement le cycle trois essentiellement.

Enfin, il serait regrettable que cette solution débouche sur des échanges de service trop importants, au risque de déstructurer le fonctionnement des écoles.

Dans ces conditions, le recours à des postes fléchés est sans doute une solution qui permet une réponse dans l'urgence à des besoins locaux, mais qui, à notre sens, doit rester transitoire.

QUEL BILAN QUALITATIF ?

Promise pour 2008, la généralisation de l'enseignement des langues vivantes de la grande section de maternelle au CM2 a, depuis une douzaine d'années, souffert d'une incohérence totale dans la mise en place des multiples dispositifs qui y ont présidé. La formation, tant initiale que continue, s'affirme comme la condition sine qua non du succès des opérations.

A lors que l'on attend toujours un bilan qualitatif du ministère de l'Éducation nationale, des chercheurs se sont penchés sur le sujet, dressant un bilan somme toute mitigé de cet enseignement.

Sophie Genelot, chercheuse à l'Université de Boulogne, a étudié les incidences d'un enseignement des langues vivantes à l'école primaire sur les résultats obtenus en sixième et en cinquième de collège. Sur un échantillon constitué de 1500 élèves, elle constate que, d'une part, la petite avance qu'ont les élèves ayant connu un enseignement d'une langue vivante en élémentaire ne profite qu'aux bons élèves en sixième, mais que, d'autre part, tout le profit lié à cet enseignement a disparu en fin de cinquième. Quant au long terme, l'apprentissage d'une langue aurait un impact défavorable sur l'apprentissage du français. Cette étude constitue un désaveu certain pour ceux qui mettent en avant l'efficacité d'un apprentissage précoce des langues vivantes.

DÉSILLUSIONS...

Cette remise en cause est confirmée par Michel Candelier, professeur à l'Université du Maine et co-auteur d'une étude sur le sujet : un enseignement précoce d'une langue vivante n'est efficace que dans le cadre d'un enseignement par immersion. Plus l'enfant est jeune, plus cette solution du bilinguisme est efficace. Par contre, un enseignement d'une langue



vivante hors de ce contexte ne peut apporter que des résultats décevants. Un enseignement de type scolaire n'est efficace qu'à partir du CE2, voire du CM1. Encore faut-il pour cela que les conditions d'apprentissage soient réunies. Or, avec deux heures par semaine, les élèves ne seraient, au mieux, que sensibilisés à une langue vivante, mais peu capables de s'exprimer dans une langue étrangère. Un autre rapport, de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, en date de février 2001, dresse un état des lieux tout aussi sévère : les rapporteurs soulignent notamment les faibles progrès réalisés par les élèves. Non seulement les acquis linguistiques sont insuffisants, mais, de plus, le niveau d'expression orale est pauvre eu égard aux attentes. Selon Line Audin, chercheuse à l'INRP, cet échec est lié aux méthodes employées dans les années 1990 : les enfants n'ont pas assez appris à s'approprier le nouveau code linguistique nécessairement lié à la langue étrangère étudiée.

D'autre part, tous concèdent que pour généraliser sérieusement l'enseignement des langues vivantes à l'école, il faudra du temps et des

moyens, sans quoi cet enseignement n'aurait pas de sens. Or, comment faire pour que des enseignants du premier degré amènent les enfants au niveau A1 de l'échelle européenne de référence si eux-mêmes ne maîtrisent parfois

que très modestement la langue étrangère qu'ils doivent enseigner.

À l'heure actuelle, le ministère de l'Éducation nationale prône la "polyvalence de l'équipe", en flétrissant des postes ou en recommandant les échanges de service.

LA BONNE VOLONTÉ NE SUFFIT PAS

Tous les efforts, pour les années à venir, pèsent sur les IUFM : il sera non seulement nécessaire de convaincre un grand nombre de stagiaires de s'engager dans une formation à dominante "langues vivantes", mais il s'agira également de répondre aux besoins forts en formation continue dans ce domaine.

Enfin, tous les chercheurs soulignent d'une part, la nécessité de mieux affirmer la diversification des langues vivantes (selon Philippe Joutard, responsable de l'écriture des nouveaux programmes, il est nécessaire de faire reculer l'Anglais de 10 à 15 points à l'école primaire), d'autre part de renforcer les liens avec le collège en la matière.